SFCR 2022

helvetia.fr

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière.

simple. clair. helvetia

Votre assureur suisse

Sommaire.

	Résumé	3
A.	**Activité et résultats**	**5**
A.1.	Activité	5
A.1.1.	Présentation de l'activité	5
A.1.2.	Structure du groupe	5
A.1.3.	Investissements et participations liées	6
A.1.4.	Autorité de Contrôle et de Supervision	7
A.1.5.	Auditeurs	7
A.1.6.	Risques souscrits	7
A.1.7.	Evénements marquants de l'exercice	9
A.2.	Résultat de souscription	9
A.3.	Résultat des investissements et rentabilité financière	11
A.4.	Résultat des autres activités	12
A.5.	Autres informations	12
B.	**Système de gouvernance**	**13**
B.1.	Informations générales sur la gouvernance	13
B.1.1.	Conseil d'Administration	13
B.1.2.	Direction Générale	14
B.1.3.	Comités	15
B.1.4.	Fonctions clés	16
B.1.4.1.	Fonction clé Gestion des risques	17
B.1.4.2.	Fonction clé Actuariat	18
B.1.4.3.	Fonction clé Vérification de la conformité	18
B.1.4.4.	Fonction clé Audit Interne	19
B.1.5.	Changements significatifs sur la période	19
B.1.6.	Politique et pratiques de rémunération	19
B.1.7.	Transactions particulières	21
B.2.	Compétence et honorabilité	21
B.3.	Système de gestion des risques y compris E.I.R.S.	22
B.4.	Système de Contrôle Interne	27
B.5.	Fonction Audit Interne	27
B.6.	Fonction Actuarielle	27
B.7.	Sous-traitance	27
B.8.	Autres informations	28
C.	**Profil de risque**	**29**
C.1.	Risque de souscription	29
C.1.1.	Risque Non-Vie	29
C.2.	Risque de marché	32
C.2.1.	Risque de taux	33
C.2.2.	Risque de spread	34
C.2.3.	Risque actions	35
C.2.4.	Risque immobilier	35
C.2.5.	Risque de change	36
C.2.6.	Pilotage des risques de marché	37
C.3.	Risque de crédit	38
C.4.	Risque de liquidité	40
C.5.	Risque opérationnel	41
C.6.	Autres risques significatifs	43
C.7.	Autres informations	44
D.	**Valorisation aux fins de solvabilité**	**45**
D.1.	Actifs	46
D.1.1.	Actifs financiers	46
D.1.2.	Actifs immobiliers d'investissement	47
D.1.3.	Actifs d'exploitation	47
D.1.4.	Actifs incorporels	48
D.1.5.	Investissements dans les entreprises liées	48
D.1.6.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	48
D.1.7.	Autres actifs	48
D.2.	Provisions techniques	49
D.2.1.	Provisions techniques non-vie	49
D.3.	Autres passifs	50
D.4.	Méthodes de valorisation alternative	51
D.5.	Autres informations	51
E.	**Gestion du capital**	**52**
E.1.	Fonds propres de l'entreprise	52
E.1.1.	Objectifs, politique et processus de gestion du capital	52
E.1.2.	Structure des fonds propres, éligibilité à la couverture du SCR et du MCR	53
E.1.3.	Reserve de réconciliation	56
E.2.	Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis	57
E.2.1.	Modélisation de la formule standard	57
E.2.2.	Exigence de capital	57
E.2.3.	Appréciation de la suffisance des fonds propres	58
E.3.	Utilisation du sous module risque actions dans le calcul du SCR	58
E.4.	Différences entre le modèle standard et le modèle interne	58
E.5.	Non-respect du SCR et du MCR	58
E.6.	Autres informations	59
	Annexes	**60**

Résumé.
SFCR.
2022.

Le SFCR (Solvency and Financial Condition Report) ou Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière vise à donner une vue générale de la structure du chiffre d'affaires, de l'organisation, de la gouvernance, de la gestion des risques et du capital de Helvetia Assurances SA. Cette vision permet ainsi une transparence totale sur la solvabilité et l'information financière de l'entreprise. Toutes les données chiffrées et monétaires de ce rapport sont en euros.

Activité et résultat

Helvetia Assurances SA est détenue à 100% par le groupe Helvetia dont le siège est en Suisse. Ce groupe a fait de l'assurance directe le cœur de sa croissance internationale depuis plus de 160 ans. Au-delà de son marché national en Suisse, les principaux marchés internationaux sont l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne au sein du marché Européen. Au sein de ces marchés, Helvetia opère en Vie comme en Non-Vie.

En France, Helvetia est un acteur du segment Specialty, marché Non-Vie uniquement et réservé aux professionnels. Helvetia France compte plus de 420 collaborateurs (dont 398 en CDI) et près de 3000 codes courtiers actifs. Au cours de l'exercice 2022 le montant des primes brutes souscrites s'élève à 461,9 M€ dont 281,2 M€ pour Helvetia Assurances SA. L'entreprise joue un rôle majeur dans l'assurance Maritime et Transport en France. L'expertise de ses équipes et sa capacité de souscription font d'elle le numéro 2 du secteur sur le marché national français.

Gestion efficace du risque et du capital
Organisation efficace
Continuité de l'activité

Gouvernance et Gestion des Risques

Le système de gouvernance d'Helvetia en France est le garant d'une gestion saine et prudente.
Ses principes fondamentaux reposent sur une organisation aux responsabilités clairement définies doublées d'une séparation des fonctions très stricte.

Un système de Gestion des Risques accessible et efficace est une priorité essentielle. Il fait partie intégrante de la manière dont Helvetia gère son développement. L'objectif premier de la direction est une gestion à long terme et proactive du capital comme de la réputation d'Helvetia Assurances SA et du groupe auquel elle appartient.

L'entreprise est amenée à assumer des risques financiers compte tenu de la nature même de son activité. Les principaux risques financiers naissent de l'évolution des marchés financiers et des contreparties associées aux créances qu'elle détient. Ces risques sont circonscrits par une politique de placement prudente, une forte diversification des classes d'actifs et, au besoin, une politique d'achat d'instruments de couverture. Les risques opérationnels nés de la souscription et corrélés à l'aléa ou aux catastrophes de tous types sont circonscrits par une diversification la plus large possible et une gestion rigoureuse de la réassurance. Le processus de gestion des risques ajuste en permanence ces risques financiers en lien avec le développement et l'appétence au risque définie dans la stratégie.

Helvetia Assurances SA adopte une politique de placement plus dynamique afin de faire face à la remontée des taux. L'entreprise diversifie ses actifs : prudemment sur le marché des actions ou titres assimilés et de manière plus structurée sur l'immobilier physique. Tout comme les risques opérationnels, les risques financiers sont également encadrés.

Au regard de l'exercice précédent, il n'y a pas de changement notable dans l'organisation d'Helvetia en France ni au sein de son profil de risque.

L'organisation d'Helvetia Assurances SA et la gestion de son capital sont jugées adéquates et efficaces.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est informée et contrôle régulièrement la structure du capital comme l'évaluation des risques auxquels l'entreprise est soumise. Ce contrôle est également opéré par nos auditeurs internes et fait partie intégrante de leur plan d'audit. L'efficacité et l'adéquation de notre système de revue des risques et de la gestion du capital sont également encadrées par le département gestion des risques au sein du groupe.

Des fonds propres très sains
Capital 115,8 M€
Exigence de fonds propres 82,6 M€
Couverture 140 %

Gestion du Capital

Helvetia Assurances SA maintient une capitalisation solide, avec un taux de couverture SCR de 140,1 % à la fin de la période sous revue (exercice précédent : 139,5 %) sur la base de Solvabilité II. Au 31 décembre 2022, le SCR d'Helvetia Assurances SA s'élève à 82,6 M€ et est couvert par 115,8 M€ des fonds propres éligibles (représentant la totalité des fonds propres de base). Le MCR d'Helvetia Assurances SA s'élève à 27,5 M€ et est couvert par 115,8 M€ des fonds propres éligibles (répartis en totalité en Tier 1 «unrestricted»). Grâce à une gestion active des risques et du capital, la stratégie commerciale d'Helvetia Assurances SA peut être maintenue grâce à une capitalisation fondée sur les besoins et adaptée aux risques.

Helvetia Assurances SA affiche une capitalisation saine avec un taux de couverture du capital de solvabilité requis de 140,1 %, soit stable par rapport à l'année précédente. Ce ratio reste robuste dans un environnement de développement important du portefeuille grâce à un suivi actif de la solvabilité. La fonction de gestion des risques et du capital supervise en permanence les indicateurs qui garantissent une adéquation saine des risques et du capital d'Helvetia Assurances SA.

A. Activité et résultats.

A.1. Activité

A.1.1.	Présentation de l'activité	5
A.1.2.	Structure du groupe	5
A.1.3.	Investissements et participations liées	6
A.1.4.	Autorité de Contrôle et de Supervision	7
A.1.5.	Auditeurs	7
A.1.6.	Risques souscrits	7
A.1.7.	Evénements marquants de l'exercice	9

A.1.1. Présentation de l'activité

Helvetia Assurances SA est une filiale du groupe d'assurance suisse Helvetia qui détient 100 % de son capital via la société d'assurance suisse non-vie Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG et la succursale française de celle-ci, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances. La société holding du Groupe, Helvetia Holding AG est une entreprise cotée en Suisse à l'indice SIX Swiss Exchange.

Le groupe opère au travers de ses filiales en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie et en France. Le groupe est également mondialement actif par la réassurance acceptée. Helvetia dispose également de succursales à Singapour et en Malaisie ainsi que de bureaux de représentation au Liechtenstein, aux USA et en Turquie.

Certaines activités financières sont gérées via des filiales ou des fonds de droit luxembourgeois.

A.1.2. Structure du groupe

Le schéma ci-après résume l'organisation globale du groupe Helvetia et situe Helvetia Assurances SA dans le Groupe.

Structure du Groupe au 31 Décembre 2022 (*)

* Le graphique represente uniquement les principales entités du Groupe Helvetia

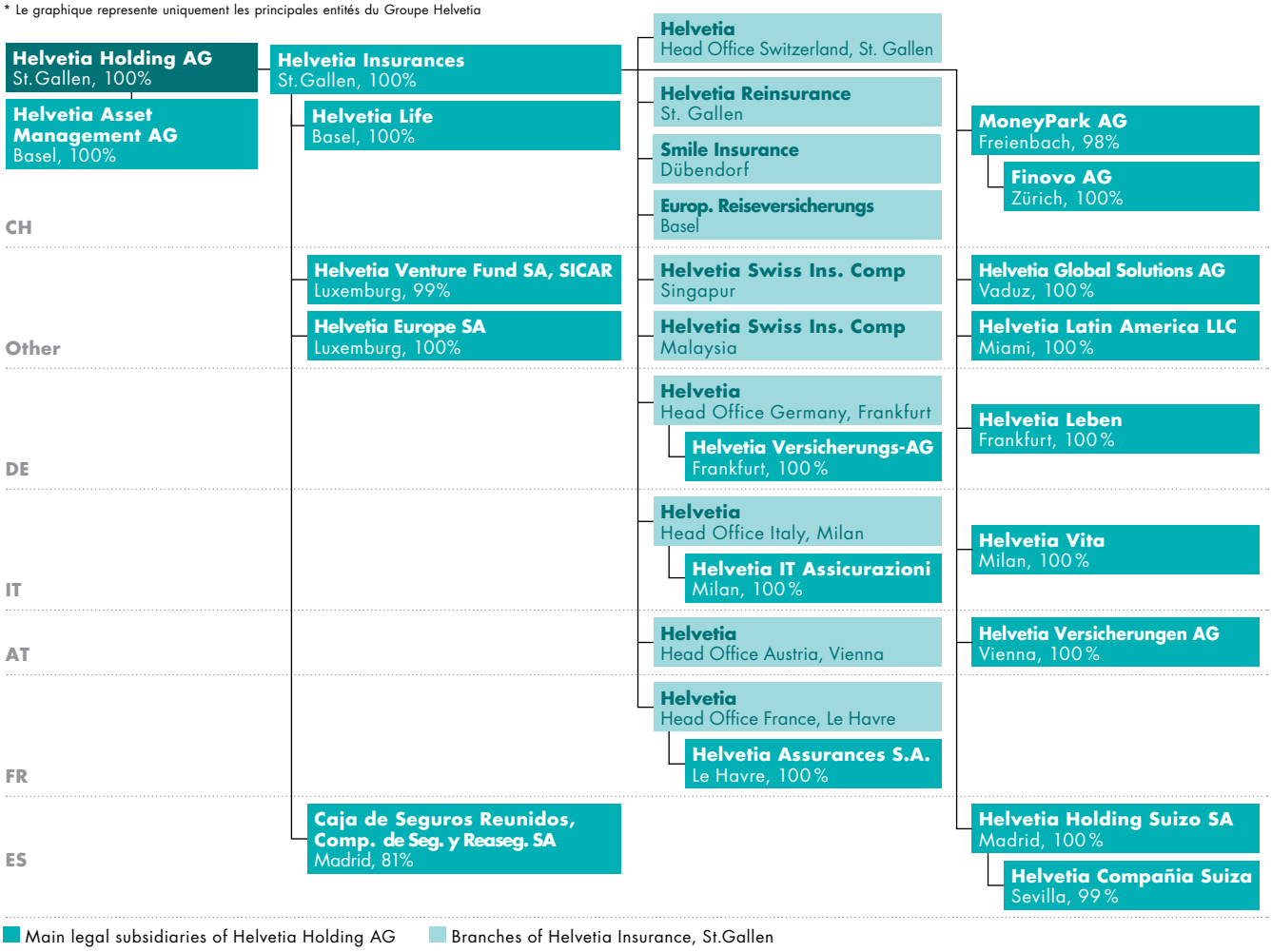

A.1.3. Investissements et participations liées

Helvetia Assurances SA détient 100 % du capital de la société Groupe Save, société anonyme située au Havre, et spécialisée en gestion de sinistres et expertises.

Elle détient également 100 % du capital de la société Helvetia Marine Services, société située à Londres et qui a une activité d'agent d'assurances. Le capital de cette dernière se monte à 1 Livre Sterling.

Participations liées

	Pays	Segment d'activité	Capital détenu (en %)	Fonds Propres (en EUR)
au 31.12.2022				
Groupe Save	France	Autres	100,0%	1 403 074
Helvetia Marine Services	UK	Autres	100,0%	365 426

Depuis le 01.01.2019 une part de 36,46 % à été prise dans l'entreprise Seasecure. Au 31.12.2022, cette part est valorisée à 887 707 euros dans la holding Seasecure, entreprise de courtage spécialisée sur les risques techniques Marine et Transport.

A.1.4. Autorité de Contrôle et de Supervision

Helvetia Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4, place de Budapest 75009 Paris.

Le Groupe Helvetia est régulé par l'Autorité Suisse, l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) située Laupenstrasse 27, 3003 Bern – Suisse.

A.1.5. Auditeurs

Les comptes annuels d'Helvetia Assurances SA sont audités en France par la société KPMG Audit, Tour EQHO, 2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex.

Le suivi d'audit au niveau du Groupe est effectué par la société de contrôle indépendante KPMG AG, Zurich, Suisse.

L'associé signataire du rapport des commissaires aux comptes en France est Monsieur Régis TRIBOUT.

A.1.6. Risques souscrits

Helvetia Assurances SA est une compagnie d'assurance non-vie spécialisée dans le domaine de l'assurance Transport. Le portefeuille d'Helvetia Assurances SA est composé des branches suivantes :

- Transport (qui constitue l'essentiel du portefeuille)
- Dommage automobile (dommage aux véhicules professionnels)
- Dommage aux biens des entreprises
- Construction et risques techniques
- Catastrophes Naturelles
- Responsabilité Civile
- Protection Juridique
- Pertes pécuniaires

Ces portefeuilles sont souscrits, soit en direct, soit en acceptation de réassurance.

A noter qu'Helvetia Assurances SA souscrit également en Libre Prestation de Services (LPS).

La qualité du portefeuille et la sélection des risques sont au cœur de la stratégie d'Helvetia Assurances SA.

Dans le cadre de sa politique de réassurance, Helvetia Assurances SA opère avec des réassureurs internationaux de premier plan.

Enfin, depuis le 01.01.2017, Helvetia Assurances SA cède, via un traité en Quote-Part, 50 % des risques souscrits à Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances, succursale française d'Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG. Afin d'accompagner au mieux son développement, ce traité s'élèvera à 60% à compter du 1er janvier 2023.

La rentabilité des opérations d'assurance se mesure par le ratio combiné. Au 31.12.2022, ce dernier s'élève, au net de réassurance en IFRS 4, à 88,1 % contre 91,7 % l'exercice précédent (quote-part prise en compte). Cette évolution du ratio combiné est le reflet d'une amélioration de la sinistralité et de la baisse des coûts, combinées avec la croissance du chiffre d'affaires.

Les marchés corps et cargo présentent une très bonne croissance malgré une sinistralité conjoncturelle sur ce dernier. Le marché transporteurs et logisticiens présente également une très bonne croissance, accompagnée de très bons résultats. Pour la construction, la croissance restre modeste mais correspond aux objectifs circonscrits. Les risques techniques poursuivent leur restructuration ce qui a permis de mieux maitriser la sinistralité. Après son lancement en 2021, la flotte automobile présente également une bonne croissance. Enfin, le dommage aux biens est toujours en pleine expansion sur les moyennes et grandes entreprises avec une meilleure maîtrise de la sinistralité.

Helvetia Assurances SA est à ce jour très peu exposée au risque d'actifs financiers compte tenu d'une politique d'investissement prudente. Les produits financiers sont marginaux dans la constitution du résultat net.

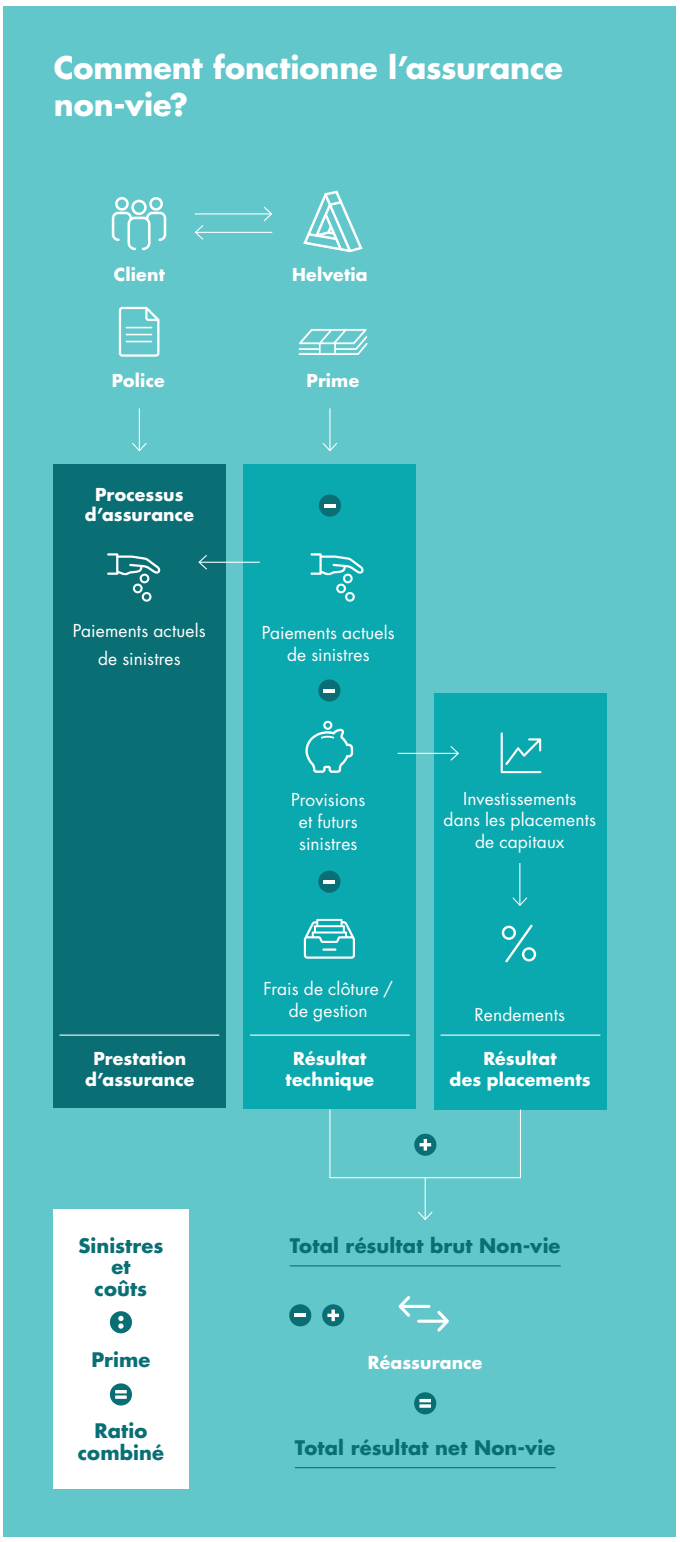

Les performances de l'activité Non-Vie sont détaillées à l'annexe 2- de ce rapport.
Il n'y a pas d'autres activités ou résultats commerciaux importants.

A.1.7. Evénements marquants de l'exercice

Depuis le 01.01.2017, Helvetia Assurances SA cède, via un traité quote-part, 50 % de ses risques à Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances. Ce mécanisme de protection du capital a permis une allocation optimale des risques au regard de la capitalisation des deux entités du Groupe Helvetia en France. Afin d'accompagner le développement du portefeuille, il a été validé lors du conseil d'administration du 21 décembre 2022, d'augmenter cette quote-part à 60 % à compter du 1er janvier 2023.

La couverture du Capital de Solvabilité requis pour Helvetia Assurances SA est d'environ 140,1 % à fin décembre 2022.

La souscription sur les marchés corps, cargo, transporteurs & logisticiens et flotte a enregistré une très bonne croissance. Le marché dommage aux biens poursuit son expansion sur le segment des moyennes et grandes entreprises avec une meilleure maîtrise de la sinistralité. Le marché construction s'est développé de façon plus modeste mais dans les objectifs visés. Quant aux risques techniques, la restructuration du portefeuille se poursuit pour une meilleure maîtrise de la sinistralité.

Depuis le 01.01.2019, Helvetia Assurances SA détient une participation au sein de La Réunion Aérienne et Spatiale (RAES). La souscription des risques aériens et spatiaux reprend de manière satisfaisante. Le marché présente un bon niveau tarifiaire. Le reprise de l'activité des assurés a été très bien orientée en 2022 et devrait retrouver dès 2023 le niveau de trafic de 2019.

Helvetia France est actuellement faiblement exposée au conflit russo/ukrainien sur les marchés corps et cargo. Les sinistres sont circonscrits et provisionnés. Un suivi resserré est également opéré.

Helvetia reste toujours à l'écoute d'éventuelles opportunités de développement sur le marché, que ce soit sous la forme de partenariat, de diversifications géographiques tout en conservant son ADN à savoir un assureur de risques professionnels et de proximité offrant un haut niveau de qualité de service.

A.2. Résultat de souscription

Primes

Comme évoqué précédemment, Helvetia Assurances SA souscrit principalement des risques transport et également d'autres segments de risques comme l'automobile et l'assurance de biens.

La ventilation du chiffre d'affaires (y compris PANE) sur les principales catégories de risques consolidés est la suivante :

Primes

au 31.12	2022	2021	Variation
en Mio. EUR			
Non-vie	**281,2**	**241,2**	**40,0**
Assurance de biens	20,1	16,2	3,9
Marine, Aviation et Transport	230,2	196,3	33,9
Autres automobiles	29,8	27,6	2,3
Responsabilité civile	1,2	1,1	0,0
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0
Vie	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Assurance vie	0,0	0,0	0,0
Assurance groupe	0,0	0,0	0,0
Contrats en unité de compte	0,0	0,0	0,0
Total	**281,2**	**241,2**	**40,0**

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 40 M€ soit un peu moins de 14 % entre 2022 et 2021. Cette augmentation s'explique principalement par des marchés Corps dont le volume d'affaires est porté par les souscriptions sur le marché Londonien ainsi que par le marché Dommages aux Biens qui enregistre toujours un volume de primes très conséquent.

Des informations détaillées sur la répartition de ces primes par ligne de métier et répartition géographique sont données en Annexe 3 de ce rapport.

Charge de sinistres et participation aux bénéfices

La sinistralité augmente avec la croissance du chiffre d'affaires mais aussi du fait de la guerre en Ukraine et d'un plus grand nombre de sinistres importants. Il est à noter que le ratio de sinistralité sur exercice courant s'est lègerement dégradé (+ 7,4 pts). Ce même ratio se déteriore y compris en «exercices antérieurs» avec une variation de + 6,3 pts, majoritairement due aux sinistres non récurrents.

Les résultats techniques consolidés sur les principales catégories de risques sont les suivants :

Sinistres

au 31.12 en Mio. EUR	2022	2021	Variation
Non-vie	**193,2**	**144,2**	**49,0**
Assurance de biens	4,8	11,3	-6,5
Marine, Aviation et Transport	171,9	119,0	52,9
Autres automobiles	16,2	13,3	2,9
Responsabilité civile	0,4	0,6	-0,2
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0
Vie	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Assurance vie	0,0	0,0	0,0
Assurance groupe	0,0	0,0	0,0
Contrats en unité de compte	0,0	0,0	0,0
Total	**193,2**	**144,2**	**49,0**

Des informations détaillées sur la répartition de ces résultats techniques par ligne de métier et répartition géographique sont données en Annexe 3 de ce rapport.

Frais généraux et coûts

La structure de coût évolue comme suit :

Coûts

au 31.12 en Mio. EUR	2022	2021	Variation
Coûts d'acquisition	69,8	60,7	9,1
Coûts d'administration et autres techniques	9,3	8,9	0,4
dont courtages et commissions	56,1	48,1	8,0

L'augmentation du montant des courtages et commissions fait suite à l'évolution du chiffre d'affaires. Le taux de commissions versées aux intermédiaires sur primes émises est stable au regard de 2021 avec 19 %.

Les frais généraux restent maîtrisés dans un contexte concurrentiel fort. Le développement est financé par des économies sur d'autres postes.

A.3. Résultat des investissements et rentabilité financière

Les actifs de placement demeurent investis prudemment avec une part significative des actifs en immobilier et en obligations de qualité.

Les univers d'investissement sont normés par la politique de liquidité, la politique de placement et la perte maximum probable fixée par le groupe.

Les montants des produits financiers sont synthétisés dans le tableau ci-après. Il s'agit essentiellement de produits financiers récurrents.

Rentabilité Financière

au 31.12 (norme locale)	2022	2021	Variation
en Mio. EUR			
Produits sur portefeuille obligataire	2,5	1,1	1,4
Produits sur investissements immobiliers	0,1	0,2	-0,1
Total des produits sur investissements	**2,6**	**1,3**	**1,3**
Plus value sur portefeuille titres	1,1	0,8	0,3
Plus value sur investissements immobiliers	0,0	0,0	0,0
Total des plus value	**1,1**	**0,8**	**0,3**

L'augmentation des produits obligataires est liée aux taux de rendement qui sont en hausse suite à la sortie de la crise de la COVID-19. Bien que ce taux ne soit pas revenu à son niveau avant COVID-19, il s'est nettement amélioré en comparaison des dernières années. Le contexte de l'année a été favorable générant des investissements importants (plus de 40 millions d'euros).

La diversification de nos investissements qui a été mise en place courant 2021 est toujours d'actualité avec des produits dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux des obligations courantes. Ces investissements représentent 18 % de l'ensemble de notre portefeuille titres.

La principale source de plus/moins-value sur le portefeuille titres correspond aux différences de change sur les obligations en Dollar US présentes dans le portefeuille obligataire d'Helvetia Assurances SA. En 2022, la guerre en Ukraine ainsi que l'inflation ont généré une variation négative du Dollar US, passant de 1,1326 à 1,0666, qui entraine une baisse de 5,30 % de la valeur de nos obligations en Dollar US. Les effets liés au change sont donc moins importants que sur 2021 entrainant tout de même un perte sur l'exercice.

Pour 2022, les performances des investissements d'Helvetia Assurances SA sont les suivantes:

Performances des investissements

	2022	2021
Obligations d'état Euro	1,05%	1,09%
Obligations d'état Dollars US	1,56%	1,29%
Obligations d'entreprises Euro	1,27%	1,21%
Obligations d'entreprises Dollars US	2,51%	2,29%
investissements immobiliers	8,30%	6,51%

Le portefeuille obligataire d'Helvetia Assurances SA est en hausse au regard de 2021. Cette augmentation correspond à l'investissement massif réalisé tout au long de l'année 2022 avec, en parallèle, une forte diminution de nos en-cours bancaires. Les titres en portefeuille sont des obligations achetées plus récemment et dont le taux de rendement se rapproche de ceux arrivés à terme.

Concernant les investissements immobiliers, les plus ou moins-values sont calculées au regard de l'expertise annuelle réalisée.

Au 31.12.2022, aucun titre ne fait l'objet d'une provision pour moins-value latente spécifique.

A.4. Résultat des autres activités

Il n'y a pas d'autre activité significative que l'activité assurantielle analysée précédemment.

A.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information structurante susceptible d'éclairer le lecteur sur l'activité d'Helvetia Assurances SA.

B. Système de Gouvernance.

B.1. Informations générales sur la gouvernance

B.1.1.	Conseil d'Administration	13
B.1.2.	Direction Générale	14
B.1.3.	Comités	15
B.1.4.	Fonctions clés	16
B.1.4.1.	Fonction clé Gestion des risques	17
B.1.4.2.	Fonction clé Actuariat	18
B.1.4.3.	Fonction clé Vérification de la conformité	18
B.1.4.4.	Fonction clé Audit Interne	19
B.1.5.	Changements significatifs sur la période	19
B.1.6.	Politique et pratiques de rémunération	19
B.1.7.	Transactions particulières	21

B.1.1. Conseil d'Administration

Membres

Le conseil d'administration est, en 2022, composé de quatre administrateurs.

Il est présidé par Monsieur Vincent LETAC, également désigné aux fonctions de directeur général.

Les trois autres administrateurs au 31.12.2022 sont Messieurs Steven EZANNO, Pierre-François BREUNEVAL et Vincent PERRAU, ce dernier exerçant également les fonctions de directeur général délégué.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni cinq fois en 2022.

Son fonctionnement est précisé dans un règlement intérieur.

Missions et obligations du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le rôle du conseil s'articule autour de trois missions générales :

- la détermination des orientations de l'activité de la société ;
- la bonne marche et le règlement des affaires de la société ;
- les contrôles et vérifications.

Le conseil dispose d'attributions spécifiques qui sont fixées par les dispositions légales.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il dispose de pouvoirs spécifiques et d'obligations spécifiques, déterminés par la loi.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. A ce titre, il doit s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions, faire en sorte que les actionnaires puissent régulièrement exercer leur droit de communication, aviser les commissaires aux comptes des conventions soumises à contrôle etc…. En particulier, il doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et notamment veiller à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

B.1.2. Direction Générale

Membres

La direction générale de l'entreprise est assurée par Monsieur Vincent LETAC, ainsi que par Monsieur Vincent PERRAU, directeur général délégué. Ce dernier est appelé à exercer auprès du directeur général une mission d'assistance. Cependant, à l'égard des tiers, le directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants effectifs de la société au sens de l'article R.322-168 du code des assurances. Monsieur Paul-André BERGER a été désigné aux fonctions de dirigeant effectif lors du conseil d'administration du 24.09.2018. Mme Véronique NOUVELLON-MYLONAKIS a également été désignée à la fonction de dirigeante effective par le conseil d'administration du 25.03.2020.

La société est ainsi dotée de quatre dirigeants effectifs.

Missions et obligations de la Direction Générale

La direction générale assure la représentation de la société dans ses rapports avec les tiers. Il ne peut être apporté de restrictions aux pouvoirs de la direction générale que par une délibération expresse du conseil d'administration ou par une clause des statuts.

Ce pouvoir de représentation habilite également la direction générale à accomplir pour la société tous les actes de manifestation externe de la vie sociale.

Toutefois, la direction générale n'est pas seulement externe ; elle confère au directeur général la haute main sur les services de la société et sur son organisation. Cela signifie que la direction générale dispose, d'une manière générale, du droit de faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne direction technique, administrative et commerciale de la société.

En tant que représentant légal de la société, le directeur général engage celle-ci vis-à-vis des tiers par tous ses actes de direction, même s'ils ne relèvent pas de l'objet social.

Toutefois, le pouvoir de direction générale conféré au directeur général est, d'une part, orienté par les choix stratégiques pris par le conseil d'administration et, d'autre part, contrebalancé par le pouvoir d'intervention du conseil qui peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En outre, il incombe au directeur général, comme au président du conseil d'administration, de communiquer à chaque administrateur tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

B.1.3. Comités

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'audit

Ce comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émission d'une recommandation au conseil d'administration sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale et d'une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes est envisagé ;
- suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) consécutives aux contrôles réalisés par lui ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance; le cas échéant prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière (permanence et pertinence des méthodes comptables) et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois en 2022.

Autres comités

Les principaux autres comités sont :

Comité opérationnel

Ce comité est en charge des sujets internes et externes liés soit à l'activité commerciale, soit aux processus et procédures internes dans un souci d'amélioration continue et transversale : point sur les renouvellements, plans d'action, communication (newsletter, événementiels, marketing, internet), R.H. (politique de formation, politique de mobilité), informatique, sinistres, réseaux.

Comité d'investissement

Ce comité est en charge du suivi de la politique financière, de l'encadrement des risques financiers dans les limites de pertes maximales acceptables définies par le groupe, des opportunités d'investissement et de leur faisabilité dans le temps au regard de l'appétence au risque financier de l'entité et des éventuelles modifications de son adossement actif/passif. Il réunit le directeur général,le directeur financier d'Helvetia Assurances SA et la responsable de la fonction clé gestion des risques ainsi que deux représentants de la direction des Investissements du groupe et, au besoin, un représentant de la direction de la gestion du capital.

Comité de reserving

Le calcul des provisions techniques est réalisé et validé par le service actuariat d'Helvetia Assurances SA. Les procédures de validation du niveau des réserves font intervenir un ensemble d'acteurs tant au niveau local (actuariat, comptabilité générale, comptabilité technique et réassurance, directeur financier, direction générale) qu'au niveau groupe (Group Actuariat Non-Life).

Ces comités de reserving se tiennent :
- à chaque clôture trimestrielle ;
- lors des exercices budgétaires annuels et pluriannuels ;
- lors de l'exercice biannuel de reprévision.

Comité de tarification

Ces comités de tarification sont composés du directeur général, du directeur des marchés, du responsable de marché concerné, du directeur délégations et réseaux, du responsable de l'unité de souscription et du souscripteur, d'un membre du service gestion des risques et contrôle interne et du responsable de la comptabilité technique et réassurance.

Leur objectif est d'étudier les affaires nouvelles et en renouvellement au-delà du seuil déterminé par marché dans les règles de souscription inhérentes à chaque marché et de décider des modalités de souscription de ces affaires (tarifs, conditions d'assurance, capacité souscrite, etc…).

Comité des risques

Ce comité est chargé du suivi de tous les risques inhérents à l'entreprise (financiers, assurantiels, stratégiques, réglementaires, opérationnels, environnementaux etc…). Il se réunit régulièrement et notamment en cas d'événements majeurs définis. Il examine la cartographie des risques, s'assure, notamment, du suivi des indicateurs de risque et du processus ORSA et de la bonne adéquation et application de la politique des risques.

Virtuous Circle

L'objectif de ce comité est de partager une vision du S/P à l'ultime pour chaque marché entre direction générale, actuariat et comptabilité technique. Il s'agit aussi, en corollaire, d'identifier les marchés en sur ou sous provisionnement par rapport au Best Estimate.

Comité Sinistre

Ce comité se réunit en cas de sinistre d'un montant supérieur au seuil de délégation de signature de la directrice juridique et sinistres et en cas de dossier de sinistre présentant des difficultés particulières telles que :
- provisionnement complexe ;
- négociation complexe ;
- risque d'image pour la compagnie ;
- risque commercial majeur.

B.1.4. Fonctions clés

L'organigramme ci-après résume le positionnement des 4 fonctions clés de l'entreprise :

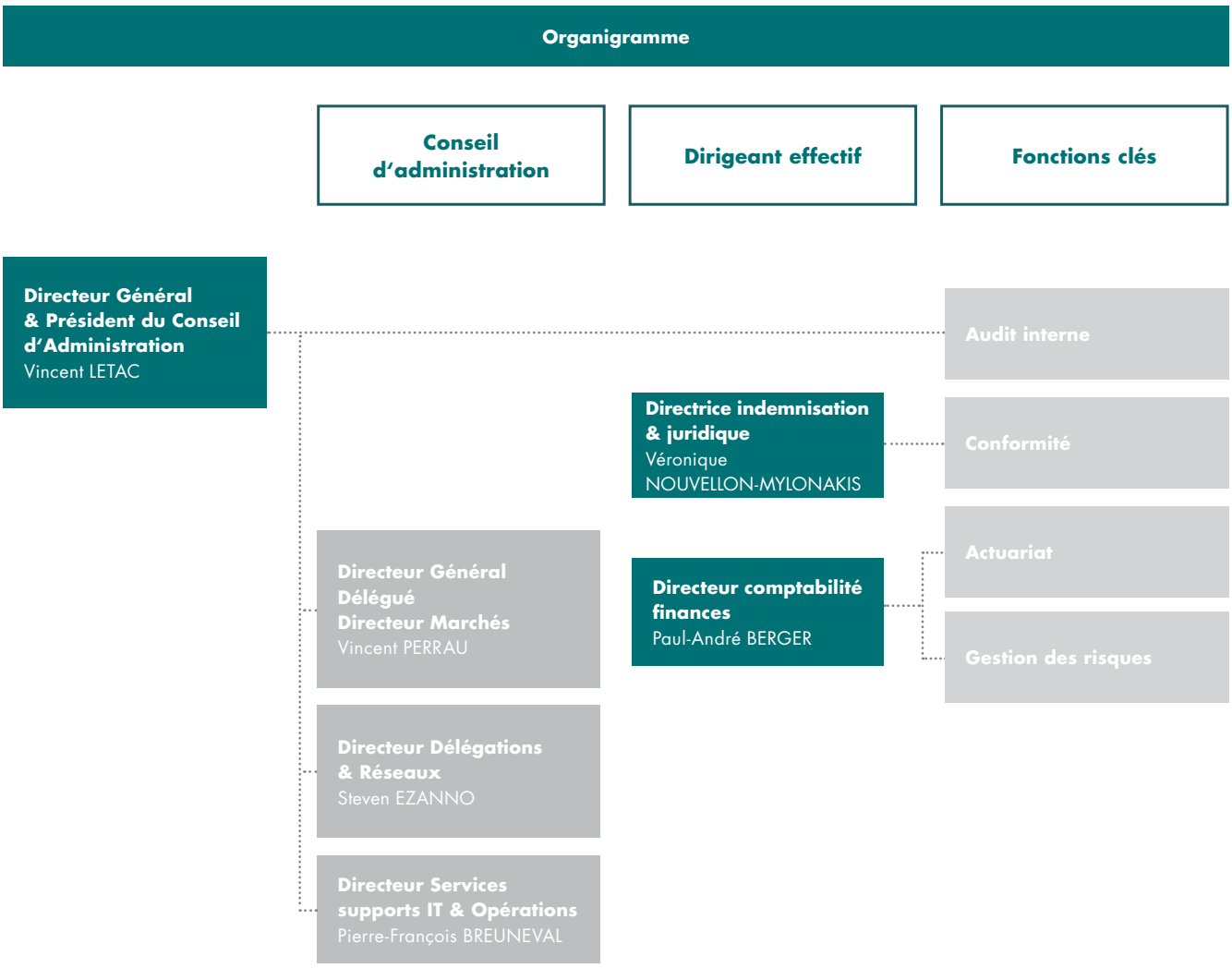

B.1.4.1. Fonction clé Gestion des risques

La responsable de la gestion des risques et du contrôle interne a en charge la fonction clé gestion des risques. Pour les affaires courantes, cette fonction reporte à un dirigeant effectif (directeur financier) et dans l'exécution de sa mission de fonction clé, elle reporte directement au directeur général également président du conseil d'administration.

Cela lui confère l'indépendance nécessaire pour conseiller les directions opérationnelles dans leurs tâches de gestion des risques, pour établir des analyses et des rapports de risques, préparer des propositions de mesures de gestion des risques et suivre leur mise en œuvre. Ses autres attributions sont de documenter le système de gestion des risques et de piloter de manière proactive les exigences internes et externes de la gestion des risques.

La titulaire de la fonction clé gestion des risques est fondée à obtenir toute information ou document utile à la réalisation de sa mission et à émettre – après avis du management opérationnel / exécutif – toute instruction relative à cette information. La titulaire de la fonction clé gestion des risques a également accès à toutes les informations relatives aux processus de gestion des risques au niveau du Groupe qui impactent Helvetia Assurances SA.

La titulaire de la fonction clé gestion des risques peut émettre des instructions particulières dans son périmètre en accord avec le Risk Management Groupe et - dans certains cas avec l'accord de la Direction Générale France - en demander la mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation et en contrôler le respect.

Le détail des processus mis en œuvre par la gestion des risques est présenté sous la section B.3.

B.1.4.2. Fonction clé Actuariat

Les obligations, responsabilités et capacités de la fonction clé actuariat sont homogènes au sein du groupe Helvetia. Elles sont normées au sein de la politique fonction actuarielle. La responsable fonction clé actuariat agit comme un observateur spécialisé des risques actuariels au sein de la politique globale de gestion des risques (IRM ou Integrated Risk Management). Elle contribue ainsi à la mise en œuvre opérationnelle de la politique de gestion des risques.

Elle supervise l'établissement des méthodes et modèles actuariels, supervise et coordonne l'estimation des provisions techniques en accord avec les référentiels de gestion du capital en vigueur au sein du Groupe. La fonction clé actuarielle rapporte et informe au conseil d'administration de l'entreprise, au comité des risques, à la gestion des risques et aux autorités compétentes (auditeurs externes et organe de supervision). La fonction actuarielle doit informer ces organes sur la fiabilité des calculs, l'adéquation des provisions techniques et les risques afférents qui pourraient mettre en péril la solvabilité, et doit formuler son avis concernant la politique globale de souscription et les accords de réassurance. La fonction actuarielle est un organe indépendant et autonome au sein du processus d'élaboration des produits.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et des principes de proportionnalité y afférent, la fonction clé Actuariat est incarnée par une seule personne au sein d'Helvetia Assurances SA. Il s'agit de la responsable du service «Comptabilité technique et réassurance», rattachée à un dirigeant effectif (directeur financier).

B.1.4.3 Fonction clé Vérification de la conformité

L'organisation de la fonction s'appuie sur une architecture décentralisée avec 3 niveaux fonctionnels :

- au niveau du groupe avec le «Group Compliance Officer» ;
- au niveau d'Helvetia Assurances SA avec le «Compliance Delegate» ;
- au niveau opérationnel avec le concours de «Compliance Specialists».

Au sein d'Helvetia Assurances SA le «Compliance Delegate» est en charge de la fonction clé Vérification de la Conformité et réfère directement, depuis 2020, à la Directrice indemnisation & juridique. Des réunions périodiques ont lieu avec le Directeur général d'Helvetia Assurance SA. Elle s'appuie sur des référents internes spécialistes dans leurs domaines de compétences tels que : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et sanctions internationales.

Le «Compliance Delegate» s'assure de la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la conformité légale, réglementaire et éthique de l'entreprise. Elle coordonne ses activités avec l'ensemble des managers opérationnels et des principales fonctions support et plus particulièrement la responsable de la gestion des risques, l'audit interne, les ressources humaines, la direction juridique.

Cette fonction s'appuie sur une politique de compliance groupe ainsi que sur une politique de gestion de la conformité groupe.

B.1.4.4. Fonction clé Audit Interne

Conformément aux normes professionnelles, l'audit interne a pour but principal la préservation ou la création de valeur et l'amélioration continue des opérations et processus de gestion de l'organisation. Il permet ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs plus facilement au travers d'une revue systématique et normée de ces processus.

L'audit interne inspecte certains processus à intervalles irréguliers et sur la base d'un programme d'activité orienté sur la gestion des risques de l'entreprise, l'ensemble des processus de management, les processus de reporting. L'audit interne tient compte de toutes les parties prenantes à l'observation des risques, à la gestion du capital, à la conformité.

La responsable de la fonction clé audit interne rapporte hiérarchiquement au directeur général France et fonctionnellement à l'ensemble des organes de contrôle effectif de l'entreprise.

Sa position hiérarchique et les normes professionnelles de l'audit interne sont les garantes de son indépendance. L'audit interne a, autant que de besoin pour l'accomplissement de ses missions, un accès illimité à l'ensemble des salariés et informations de l'entreprise. Ce faisant, l'audit interne se conforme évidemment aux exigences réglementaires sur la protection des données.

L'audit interne est une partie du système de monitoring et reporting interne. Cependant, en considérant sa position d'observateur privilégié des risques de l'entreprise, il n'est pas responsable de ce monitoring ou de l'introduction de nouvelles procédures de contrôle interne. Ces dimensions, comme celles liées à l'ensemble de la supervision et du pilotage technique, restent la prérogative du management de l'organisation. Il en est de même de la conformité aux règles et dispositions légales et de l'adoption d'un système de contrôle interne efficient. L'audit interne ne peut en être responsable.

B.1.5. Changements significatifs sur la période

Il n'y a pas d'autre changement significatif dans le système de gouvernance sur la période considérée que ceux exposés ci-dessus.

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

Le groupe Helvetia applique une politique de rémunération transparente à composantes multiples pour l'ensemble de ses employés suisses ainsi que pour l'ensemble des membres des organes exécutifs.

Ce système est appliqué en France[1] et décline la rémunération en une composante fixe et une composante variable dans le respect des règles suivantes :

- les principes de transparence, d'une rémunération adaptée et juste se déclinent sur l'ensemble de la chaîne hiérarchique sans exception ;
- les responsabilités du poste, la qualité du travail et l'implication sont pris en compte ;
- il existe une relation équilibrée entre la composante fixe et la composante variable afin que cette dernière n'ait pas un effet négatif sur la tolérance au risque des salariés et ne favorise pas la recherche de performances à court terme ;
- la rémunération est liée à la fonction occupée, aux objectifs individuels et aux résultats globaux de l'entreprise. La rémunération doit être raisonnable et attractive au regard des pratiques de marché au sein de la branche assurance ou plus largement du secteur des services financiers. L'écart entre la rémunération la plus basse et la plus haute est également pris en compte.

Les systèmes de rémunération des employés du Groupe Helvetia ont prouvé leur efficacité ; ils sont corrects et justes, équilibrés et compétitifs, les montants versés peuvent être justifiés à tout moment et ils sont régulièrement revus.

La structure de rémunération du groupe Helvetia est schématisée ci-dessous :

(1) Helvetia Assurances SA n'ayant pas de salariés, les informations communiquées concernent Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances qui gère le portefeuille de Helvetia Assurances SA et lui refacture la quote-part de charges de personnel lui revenant.

Structure de rémunération

Composants de la structure de rémunération		Conseil d'administration	Direction du groupe
Rémunération fixe		✓	✓
Rémunération variable	Rémunération variable à court terme (en liquide)	✖	✓
	Rémunération variable à long terme (sous forme d'actions bloquées)	✖	✓
	Programme de participation des collaborateurs[1]	✖	✓

[1]À partir de l'exercice 2023, il n'est plus prévu que la Direcion du groupe participe au programme d'actionnariat du personnel.

Eléments sur la rémunération fixe

L'entreprise s'assure régulièrement d'un alignement de la rémunération de ses collaborateurs avec le marché. En tant qu'employeur multi site, Helvetia France dispose d'un poste d'observation privilégié pour connaître les pratiques usuelles sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, la participation des membres des ressources humaines ou collaborateurs de la direction générale à des groupes de réflexion ou instances de place conforte la justesse de notre politique de rémunération.

Eléments sur la rémunération variable

Les éléments sur la rémunération variable à long terme des cadres de direction générale obéissent à des règles Groupe. Les éléments de rémunération variable collective fondée sur la performance et les résultats de l'entreprise sont régis par un accord d'intéressement signé avec les partenaires sociaux. L'entreprise se soumet également au calcul de la participation légale des salariés. Les éléments de rémunération variable, s'appuyant sur l'atteinte d'objectifs individuels, sont déterminés et évalués de manière annuelle. Ces mesures de rémunération variable individuelle ne concernent pas tous les collaborateurs.

Avantages extra-salariaux (non corrélés à la performance ou résultats de l'entreprise)

Les avantages en nature sont essentiellement composés des réintégrations sur les véhicules de fonctions mis à disposition au profit de certains collaborateurs. Au cas par cas, ou dans la promotion d'une mobilité professionnelle transitoire, ils peuvent être représentés par une aide au logement. Les avantages en nature font l'objet des traitements réglementaires déclaratifs et fiscaux ad hoc auprès des différents organismes sociaux et sont portés à la connaissance du salarié.

L'ensemble des salariés bénéficient de divers avantages extra-salariaux notamment plan d'épargne d'entreprise (PEE), plan d'épargne pour la retraite collectif (PERECO), fonds de pension.

Intégration de critères de durabilité dans la politique de rémunération

En 2021, Helvetia a révisé sa politique de rémunération à l'échelle du groupe afin d'assurer une responsabilité d'entreprise qui fournira les meilleurs résultats aux clients d'Helvetia à long terme et renforcera la valeur de l'entreprise dans l'intérêt de ses actionnaires. La révision comprend l'incorporation des risques liés à la durabilité et leur alignement sur les résultats de la rémunération. La réalisation des mesures prédéfinies en matière de durabilité, y compris l'intégration des risques de durabilité, sera examinée par la direction du groupe sur la base de méthodes d'évaluation qualitative de la performance.

Les ajustements de la politique de rémunération garantissent la conformité avec le règlement sur la divulgation de la finance durable (UE) 2019/2088, article 5. La politique de rémunération révisée est applicable à tous les domaines de marché et d'activité du groupe Helvetia et mise en vigueur le 1er janvier 2022.

Rémunération versée au comité de direction et membres du conseil d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration pour leur participation à cette instance.

La rémunération globale brute sociale versée aux membres du comité de direction en 2022 s'élève à 1 407 K€, dont 54 K€ au titre des avantages en nature. La cotisation patronale au titre de la contribution aux régimes de retraites complémentaires spécifiques aux membres du comité de direction s'élève à 56 K€.

B.1.7. Transactions particulières

Il n'existe aucune transaction spécifique sortant du cadre précédemment énoncé qui ait été versée à un membre de la direction générale ou du conseil d'administration d'Helvetia Assurances SA au cours de l'exercice écoulé.

B.2. Compétence et honorabilité

Helvetia met en place des procédures standardisées afin de s'assurer que l'ensemble des membres de ses comités exécutifs, comités de direction ou détenteurs d'une fonction clé ou critique disposent :

- de qualifications professionnelles, savoir-faire et expérience nécessaires pour assurer un management prudent et sain de l'entreprise ;
- d'une honorabilité exemplaire.

Le processus de recrutement est normé. Entretiens, exigence de pièces justificatives et au besoin prises de références nous permettent de nous assurer des qualifications requises. Annuellement les performances du collaborateur sont évaluées et un entretien formel avec le manager permet de mesurer en continu l'adéquation de l'employé dans la fonction occupée.

Cette revue annuelle comporte également une analyse des exigences du poste au sein de l'entreprise comme sur le marché national. Les besoins de formation sont ainsi clairement identifiés. Certains membres sont intégrés dans un programme de formation interne et transverse à toutes les unités de marché du groupe (International Executive Program). Au besoin et en accord avec la direction des ressources humaines locale ou du groupe des formations diplômantes de haut niveau peuvent être dispensées (dont notamment avec l'Université de St Gall ayant conclu un partenariat avec le Groupe).

Un extrait de casier judiciaire vierge est exigé. Sur demande, ce document peut être requis périodiquement.

Les exigences d'aptitude professionnelle et d'expérience sont adaptées au cas par cas. La fonction clé actuariat demande ainsi plusieurs années d'expérience à un poste significatif dans cette famille de métier. Les exigences d'aptitude professionnelle sont ainsi clairement cadrées pour chacune des fonctions clés.

Ce fonctionnement garantit en continu une adéquation des fonctions clés et des personnes qui y sont attachées.

Chacun des membres du comité de direction d'Helvetia Assurances SA dispose de plusieurs années d'expérience dans le domaine assurantiel comme dans le management d'équipes pluridisciplinaires.

B.3. Système de gestion des risques y compris E.I.R.S[2]

La gestion intégrée des risques d'Helvetia Assurances SA assure la détection, la prise en compte et l'évaluation précoce des principaux risques ainsi que leur suivi et leur contrôle efficace.

Les risques sont gérés conformément aux exigences des parties prenantes concernées, qui sont principalement la direction générale du groupe, les actionnaires, les auditeurs externes et les autorités de supervision. Les méthodes et les principes appliqués pour l'identification, l'analyse et le pilotage des risques se fondent donc sur les demandes de ces parties prenantes.

Organisation de la Gestion des Risques

La structure organisationnelle d'Helvetia Assurances SA assure une application uniforme des normes en matière de gestion des risques. Son organisation de la gestion des risques repose sur un modèle de gouvernance qui différencie les trois rôles de base suivants : le propriétaire du risque (Risk Owner), l'observateur du risque (Risk Observer) et le preneur de risque (Risk Taker).

Organisation de la gestion des risques

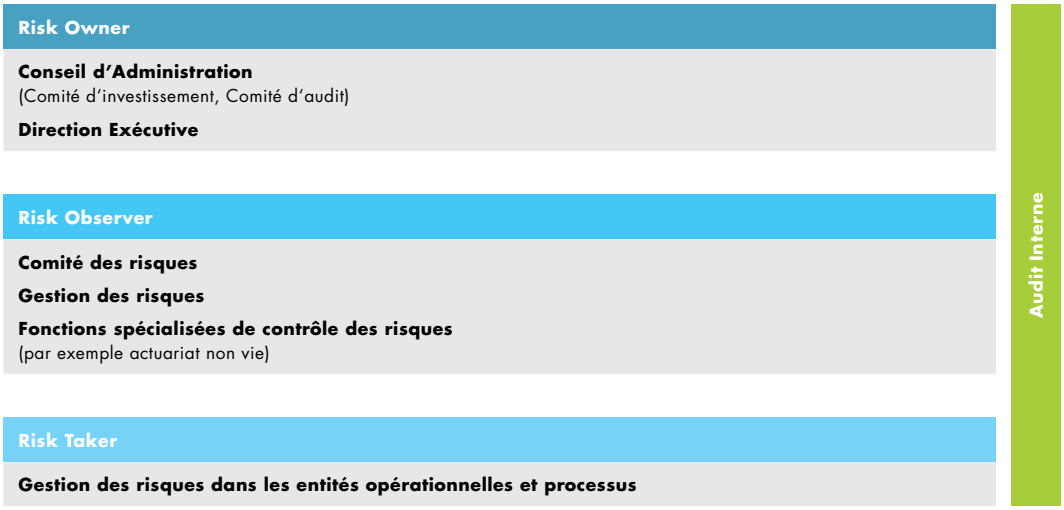

Le conseil d'administration et le directeur général sont les ultimes propriétaires des risques (Risk Owners). Ils assument la responsabilité finale des risques encourus par Helvetia Assurances SA et définissent la stratégie des risques et l'appétence au risque de la société, toutes deux définies en accord avec la stratégie commerciale.

La direction générale est en charge de mettre en œuvre et de se conformer à ces stratégies, aux politiques de souscription et limites de risques en analysant l'ensemble des risques et du capital disponible de façon prospective, en définissant les contrôles adéquats et en garantissant la transparence externe requise.

(2) E.I.R.S : Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité, en anglais : ORSA Own Risk and Solvency Assessment

Le comité d'audit est chargé d'assurer, entre autres, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Différents observateurs du risque (Risk Observers) évaluent les risques encourus par Helvetia Assurances SA, indépendamment de toute responsabilité opérationnelle dans la prise de ces risques. Les observateurs du risque sont la responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, la responsable de la fonction conformité, la responsable de la fonction clé actuariat.

Le Comité des risques, présidé par la responsable de gestion des risques et du contrôle interne, conseille la direction générale et coordonne, surveille et évalue les décisions en matière de risques ainsi que les mesures de gestion des risques associées. Les autres membres permanents du Comité des risques sont la responsable comptabilité technique & réassurance également fonction clé actuariat, le responsable actuariat, la responsable des marchés corps maritimes, le responsable sinistre pôle transport à la direction juridique et un délégué régional. D'autres spécialistes peuvent être invités à assister à une réunion au besoin et selon le sujet. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2022.

La fonction clé Gestion des risques est responsable de l'amélioration et du développement du système de gestion des risques ainsi que de la surveillance des risques et des mesures de contrôle (voir section B.1.4.1). Elle s'appuie sur des fonctions spécialisées de contrôle des risques, telles que la fonction Actuariat. Une délimitation claire et documentée des activités de contrôle des risques opérationnels et un lien étroit avec la gestion des risques du Groupe permettent un suivi des risques simple et efficace.

La fonction clé Audit Interne, agissant tant au niveau du groupe qu'au niveau d'Helvetia Assurances SA, est une fonction de contrôle indépendante du système de gestion des risques. Tandis que la fonction clé Gestion des risques (groupe et locale) est responsable du suivi permanent de l'intégrité du système de gestion des risques, l'audit interne intervient de façon périodique pour vérifier la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des mesures de gestion des risques et du capital, notamment du système de contrôle interne, et identifier d'éventuelles failles.

Les preneurs de risques (Risk Takers), représentés par les responsables opérationnels et leurs équipes, gèrent et administrent les risques dans le contexte opérationnel. Ils sont responsables de la gestion des risques dans les différents processus inclus dans leur périmètre de responsabilité.

Processus de gestion des risques et environnement des risques

Le processus de gestion des risques inclut toutes les activités nécessaires pour assurer la gestion systématique des risques par la société. Les composantes essentielles de ce processus comprennent l'identification, l'analyse et la gestion des risques, le suivi opérationnel du succès des mesures de gestion des risques, le suivi de l'efficacité et de la pertinence des mesures de gestion des risques, ainsi que la production de rapports et la communication.

Le processus de gestion des risques permet à la compagnie de disposer du capital suffisant pour faire face à l'ensemble des risques pris ou découlant de son activité, en conformité avec son appétence au risque préalablement définie.

Les risques auxquels Helvetia Assurances SA est confrontée sont listés au sein du processus de gestion des risques opérationnels.

Environnement des risques

Risques de concentration

Risques de marché	Risques de liquidité	Risques de contrepartie	Risques Techniques	Risques Opérationnels	Risques stratégiques	Risques Emergents
Risques actions	Moyen terme	Réassurance	Non-vie (risques naturels, risques majeurs, volatilité, risques de réserve)	Reporting financier	Modèle économique	Risques nouveaux et qualitativement différents
Risques liés au taux d'intérêts	Court terme	Investissements		Continuité d'activité (par exemple sous-traitance, PCA, risques cyber)	Décisions de politique de souscription	Risques non encore connus
Risques de spread		Autres créances		Conformité		
Risques de taux de change						
Risques liés aux investissements immobiliers						
Risques de liquidité à long terme						
Autres						

Risques de réputation

Risques de concentration

Les risques de marché résultent notamment de fluctuations des taux d'intérêt, de variations du cours des actions, des prix de l'immobilier ou des taux de change qui affectent la valeur actualisée des placements et des obligations de l'entreprise.

Le risque de liquidité désigne généralement le risque consistant à ne pas être en mesure de faire face à une sortie de fonds imprévue en temps utile. Il désigne également l'impossibilité de transformer un actif investi en actif liquide.

Par risque de contrepartie ou de crédit, on entend le risque de défaut de paiement ou de dégradation de la solvabilité d'une contrepartie contractuelle.

Le risque de souscription non-vie fait partie des risques classiques d'un assureur et est délibérément pris dans le cadre de la stratégie commerciale retenue.

Le risque opérationnel caractérise le risque de perte résultant d'erreurs ou de la défaillance de processus internes, de collaborateurs ou de systèmes, ou causé par des événements externes. Cela inclut l'impact de réputation du fait des conséquences matérielles que ces défaillances peuvent entraîner.

Par ailleurs, le risque de réputation est également considéré en conjonction avec les risques stratégiques et émergents. Les risques stratégiques incluent le risque de non-réalisation des objectifs commerciaux en raison de l'alignement insuffisant des activités commerciales avec le marché ou son environnement.

Les risques émergents sont des risques qui ne se sont pas encore manifestés sous forme de risques réels mais qui existent déjà et qui présentent un potentiel élevé de causer des sinistres majeurs.

Le risque de concentration (également appelé risque de cumul) résulte soit de l'exposition cumulée vis-à-vis d'une contrepartie unique soit de la présence concomitante de positions en risque exposées à un facteur de risque commun.

Les risques de durabilité peuvent provenir de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance («ESG»). Dans le paysage des risques de l'Helvetia, les risques liés à la durabilité ne sont pas considérés comme une nouvelle catégorie de risques, mais plutôt comme un facteur de risque aggravant ayant un impact sur d'autres catégories de risques couvertes par ses systèmes de gestion des risques.

A cet égard, la bibliothèque des risques d'Helvetia établit le lien entre les risques de durabilité possibles (par exemple l'augmentation des événements climatiques extrêmes) et les catégories de risques existantes (par exemple le risque actuariel). L'objectif de la cartographie des risques est de disposer d'un outil de gestion des risques qui montre quels sont les risques de durabilité pertinents pour l'entreprise. En outre, les évolutions futures de la bibliothèque des risques visent à garantir que les risques de durabilité qui évoluent de manière dynamique soient également pris en compte à l'avenir par le dispositif de gestion des risques et ses processus.

Les risques de durabilité qui décrivent les effets négatifs des activités commerciales d'une entreprise sur son environnement (perspective inside-out), tels que les conséquences des émissions qui pourraient contribuer négativement aux risques climatiques mondiaux, sont compris comme des impacts négatifs de durabilité. Les impacts négatifs sur le développement durable ne font pas partie de la gouvernance et des processus de gestion des risques, à l'exception de leur impact potentiel sur d'autres catégories de risques (par exemple le risque de réputation). Cependant, ils sont pris en compte dans la stratégie commerciale et la stratégie de durabilité d'Helvetia. Selon le principe de gouvernance et de reporting de la «double matérialité», les processus de décision internes doivent garantir que les deux perspectives et les éventuelles interdépendances sont prises en compte.

Un profil de risque détaillé d'Helvetia Assurances SA est présenté à la section C de ce rapport.

Méthodes d'analyse de risques et de contrôle

L'environnement diversifié des risques requiert l'utilisation de méthodes d'analyses propres à chaque type de risques. Par exemple, Helvetia Assurances SA utilise la formule standard pour mesurer son risque de marché, son risque de contrepartie et ses risques techniques. La section C «Profil de risque» expose plus en détail ces méthodes d'évaluation ainsi que les méthodes complémentaires relatives aux risques stratégiques et aux risques opérationnels.

Les risques sont pilotés et atténués au moyen d'instruments de transfert, de procédures de création des nouveaux produits et de règles de souscriptions strictes, de couverture de réassurance, d'un système de limites de risques (incluant un contrôle des expositions et loss limits), de stratégie de diversification, de processus d'optimisation et autres mesures de gestion des risques.

Gestion des risques et système de contrôle interne

La gestion des risques opérationnels et le système de contrôle interne sont traités dans le cadre d'une approche commune désignée par l'acronyme ICOR signifiant « Internal Control system and Operational Risk management» ou «système de Contrôle Interne et de gestion du Risque Opérationnel».

Cette approche commune réunit les exigences relatives à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne avec la nécessité d'établir la cartographie des risques opérationnels permettant de les piloter efficacement.

Outre les principaux risques opérationnels, sont également identifiés les principaux contrôles existants ou « mesures de pilotage du risque opérationnel ». L'adéquation de ses mesures de pilotage des risques sont ainsi évaluées et des actions correctrices adoptées le cas échéant afin d'améliorer en permanence l'efficacité du système de gestion du risque.

Processus de gestion des risques et du capital

Ainsi que décrit précédemment, les étapes principales du processus de gestion des risques sont de garantir la réalisation des objectifs stratégiques et de protéger de manière effective les fonds propres.

En complément de l'approche fondée sur l'évaluation économique des risques, qui est décisive pour une approche globale des risques, d'autres modèles financiers sont inclus dans l'analyse des risques au niveau du groupe. Ces modèles d'évaluation du capital constituent des indicateurs clés et influencent les décisions de gestion des risques.

Cette large approche de la gestion des risques couvre ainsi une partie importante du processus de gestion du capital, ce qui permet de garantir la conformité continue avec les exigences prudentielles de solvabilité tant à l'échelle du Groupe que d'Helvetia Assurances SA.

L'étroite intégration des processus de gestion des risques et de gestion du capital (organisation, analyse des risques, reporting) crée des synergies et optimise les processus à l'échelle du Groupe Helvetia. La section E présente plus en détail le processus de gestion du capital.

Gestion des risques et ORSA

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS[3] ou ORSA selon l'acronyme anglais) est un processus annuel lors duquel Helvetia Assurances SA analyse et évalue la situation de l'ensemble de ses risques (y compris ceux non inclus dans la formule standard) et de sa solvabilité. Afin de garantir une gestion efficace des risques et des capitaux, ce processus est intégré dans le processus de planification stratégique (appelé business plan dans la suite du document). En effet, les résultats du processus sont un élément important pour la mise à jour / préparation du plan stratégique.

L'ORSA distingue :

- l'ORSA générique qui norme l'ensemble des processus, principes et procédures impliqués dans la gestion du risque et du capital ;
- l'ORSA annuel qui vise à produire le rapport ORSA, rapport résumant un processus annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité mené sous la responsabilité du conseil d'administration. Ce processus comprend en outre la planification budgétaire (projection des résultats à 3 ans) et la planification stratégique des risques (tolérance et limites de risques). Le processus ORSA est une partie du processus global de la gestion des risques et du capital qui prévoit, notamment, des reportings trimestriels et un rapport annuel ;
- un ORSA exceptionnel peut également être rédigé sur décision du comité des risques (local ou Groupe).

L'ORSA étant prospectif, Helvetia Assurances SA valide que ses options de planification stratégique et financière sont conformes, pour la durée du business plan, tant avec l'appétence au risque et les limites du risque du groupe Helvetia qu'avec l'appétence et les limites de risques d'Helvetia Assurances SA considérée isolément.

La stratégie des risques définit également de façon prospective quels risques doivent être pris et comment ils seront pilotés. La stratégie des risques est étroitement liée à la stratégie commerciale. La mise à jour de la stratégie des risques fait partie du processus ORSA annuel.

La direction exécutive Groupe, le conseil d'administration, le comité de direction jouent un rôle déterminant dans le processus ORSA. L'exposition au risque, la couverture en capital sont discutées au niveau du comité des risques de l'unité de marché France (lors d'une réunion du comité des risques en 2021 et au moins deux fois par an à compter de 2022).

Les conclusions du rapport ORSA sont présentées au comité des risques d'Helvetia Assurances SA. L'adéquation du processus ORSA est constamment ajustée. Le déploiement du processus ORSA est audité de façon indépendante par l'audit interne.

D'autres informations pertinentes pour le processus ORSA sont fournies dans les sections sur l'organisation de la gestion des risques, le processus de gestion des risques, les méthodes d'analyse et de gestion des risques, la gestion des risques et le processus de gestion du capital ainsi que dans la section E. Gestion du capital.

(3) E.I.R.S : Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité, en anglais : ORSA Own Risk and Solvency Assessment

B.4. Système de Contrôle Interne

Comme mentionné précédemment, le système de contrôle interne d'Helvetia Assurances SA est celui du Groupe Helvetia, appelé ICOR pour «Internal Control system and Operational Risk management». Le contrôle interne est une composante importante du système de maîtrise des risques. Les spécificités du processus ICOR sont détaillées sous la section C.5.

B.5. Fonction Audit Interne

La fonction audit Interne a été détaillée au chapitre B.1.4.4

B.6. Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle a été détaillée au chapitre B.1.4.2.

B.7. Sous-traitance

La politique de sous-traitance limite l'impact du risque de sous-traitance permanente de fonctions critiques et importantes auprès d'un fournisseur externe ou auprès d'un service interne au sein du groupe.

Lorsqu'une tâche est sous-traitée, l'objectif premier est de s'assurer que cette délégation de processus n'induira pas de risque opérationnel supplémentaire. En outre, le sous-traitant doit adhérer à l'ensemble des principes réglementaires de conformité, légalité et sécurité que lui impose Helvetia Assurances SA en tant que mandant.

Les fonctions ou processus sous-traités font l'objet du même suivi et de la même attention que les processus internes de l'entreprise y compris en ce qui concerne la gestion de la continuité des activités.

La sous-traitance comporte des risques associés au processus sous-traité, à la qualité de la relation d'affaires entre les contractants, aux services rendus, à la protection des données et à la sécurité de l'entreprise au sens large.

Afin de maîtriser ces risques les règles suivantes sont appliquées :

- ne pas sous-traiter si :
  - la qualité de la gouvernance s'en trouverait affectée ;
  - les risques opérationnels augmenteraient en dehors des limites définies dans le cadre de la politique de gestion des risques ;
  - la conformité du processus ne pourrait être surveillée ;
  - la sous-traitance causerait une détérioration du service aux clients qui doit être continu et d'un niveau satisfaisant.
- la responsabilité ne peut pas être sous-traitée ;
- les structures de gouvernance sont pleinement opérationnelles avant toute décision de sous-traitance ;
- la sous-traitance est documentée ;
- le sous-traitant présente toutes les garanties de conformité avec les lois en vigueur.

Les fonctions ou services critiques et importants comprennent les activités qui sont essentielles à la capacité de mener à bien ses activités de base. En règle générale, une fonction est toujours importante et critique si sa défaillance risque de perturber durablement l'activité d'une entreprise. Ce critère est également rempli si des décisions entrepreneuriales sont confiées à un tiers.

La sous-traitance intragroupe consiste à transférer des activités d'une filiale/succursale à une autre au sein du groupe Helvetia. Cette sous-traitance obéit aux mêmes règles que la sous-traitance externe s'il s'agit de fonctions critiques.

D'un point de vue générique de traitement du risque, la sous-traitance est appréhendée au travers du processus ICOR.

Les activités critiques ou importantes sous-traitées à des tiers ou prestataires internes sont listées dans le tableau suivant. Toutes ces activités d'externalisation répondent aux exigences du processus d'externalisation Helvetia décrit ci-dessus. Ceci apporte la garantie qu'il n'y a pas d'augmentation disproportionnée des risques opérationnels et que toutes les dispositions légales applicables sont respectées.

Aucune fonction clé n'est sous-traitée.

Description de l'activité critique ou importante sous-traitée	Sous-traitance interne ou externe ?	Lieu de la juridiction compétente pour le sous-traitrant
Activités de souscription et de gestion des sinistres	Externe	France
Activités de souscription et de gestion des sinistres	Externe	Royaume-Uni

B.8. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est susceptible d'être portée à la connaissance du public.

C. Profil de risque.

Comme décrit au chapitre B.3 de ce rapport, Helvetia Assurances SA procède à une analyse distincte des risques suivants au sein des processus de management des risques : risques techniques, risques de marchés (avec la distinction usuelle entre les risques actions, immobilier, taux, change et spread), risques spécifiques de liquidité à moyen et long terme, contrepartie, risques opérationnels, stratégiques, émergents et risques de concentration. L'impact de réputation n'est pas traité de manière isolée mais est inclus dans la mesure des risques opérationnels, émergents et stratégiques.

Chacun de ces risques constitue un maillon du processus d'analyse des risques qui mesure pour chacun d'entre eux la perte probable ou le facteur de risque.

Les chapitres C.1 à C.5 de ce rapport détaillent plus précisément ces mesures de pertes ou de facteurs de risques. Les risques majeurs sont évalués par le processus CRP (Comprehensive Risk Profile).

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Risque Non-Vie

Les branches d'activité par lesquelles Helvetia Assurances SA souscrit des risques sont :
- Marine, Aviation et Transport ;
- Assurances de Biens ;
- Autres risques Automobile ;
- Protection Juridique ;
- Responsabilité civile.

Ces branches d'activité sont composées des groupes de risques homogènes suivants :
- Marine, Aviation et Transport comportant : le segment corps maritimes (CMM), le segment facultés (FAC), le segment pêche et autres Corps (PAC), le segment RC Marine / Transports, le segment dommages aux œuvres d'art (Fine Art) et le segment aviation ;
- Assurance de Biens comportant : le segment dommages aux biens composé d'assurances de biens, de frais et de responsabilités (IARD) ;
- Autres risques Automobile : dommage aux véhicules à moteur (DAV) ;
- Protection Juridique ;
- Responsabilité civile générale.

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2022 en norme locale, la décomposition des primes émises brutes par branche d'activité et par région, les primes cédées par région et les primes nettes de réassurance. En 2022, 57,4 % des primes émises brutes sont cédées en réassurance contre 58,0 % en 2021. Légèrement en baisse au regard de 2021 (61 %), la part de l'Europe de l'Ouest représente 60 % du total des primes brutes (dont 4 % sur la branche Marine, Aviation et Transport). La variation du volume des primes émises nettes est principalement corrélée au traité quote-part évoqué en introduction de ce document. La majeure partie des cessions de primes se fait au sein du Groupe Helvetia. Sur un total de 161,4 M€ de primes cédées, 78 % sont cédées au sein du Groupe dont 74 % au titre du quote-part entre Helvetia Assurances SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance. Les primes cédées à l'extérieur du Groupe ne représentent que 35,4 M€ soit 22 %.

Primes émises par secteur et par région en assurance non-vie

au 31.12	Europe de l'Ouest	Europe du Nord	Europe du Sud	Autres	2022	2021	Variation
en Mio. EUR							
Assurance de biens	16,9	0,0	0,0	3,1	20,1	16,2	3,9
Marine, Aviation et Transport	122,5	24,1	19,6	64,0	230,2	196,3	33,9
Autres automobiles	28,4	0,0	0,0	1,4	29,8	27,6	2,3
Responsabilité civile	0,3	0,0	0,0	0,9	1,2	1,1	0,0
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Primes émises brutes	**168,1**	**24,1**	**19,6**	**69,4**	**281,2**	**241,2**	**40,0**
Primes cédées	95,5	14,0	11,4	40,4	161,4	139,9	21,4
Primes émises nettes	**72,6**	**10,1**	**8,2**	**29,0**	**119,8**	**101,2**	**18,6**

Les facteurs de risque de souscription non-vie sont divers et intimement corrélés à la nature aléatoire de l'évènement qui déclenchera l'obligation de payer le sinistre comme la nature aléatoire de l'ampleur du sinistre. La variation de ces pertes peut avoir un impact majeur sur le résultat technique et sur les fonds propres. Par conséquent, une variation du ratio de sinistralité de +/- 5 points aurait un effet négatif ou positif de 6,0 M€ sur les fonds propres (année 2021 : +/-5,1 M€). Cette même variation aura un effet de +/- 7,2 % sur le taux de couverture total du SCR (année 2021 : +/- 6,3 %). La variation du taux de sinistres n'a pas d'impact sur le SCR total.

Compte tenu de son portefeuille, Helvetia Assurances SA est exposée au risque de souscription non-vie qui inclut notamment le risque de primes, le risque de réserve et le risque catastrophe.

Le risque de primes correspond au risque de perte ou d'évolution défavorable dans les engagements d'assurance ou de réassurance, résultant soit d'une mauvaise tarification ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des événements assurés mais non encore survenus.

Le risque de réserve correspond au risque de perte ou d'évolution défavorable des engagements, résultant des fluctuations dans la cadence et dans le montant des paiements des sinistres déjà survenus. En réalité, ce risque traduit l'incertitude sur le volume des provisions techniques d'Helvetia Assurances SA. En effet, le délai entre l'évènement déclencheur du sinistre et sa consolidation ou son paiement peut être particulièrement long, surtout dans le cas de sinistres complexes ou de sinistres de responsabilité civile.

Le risque catastrophe correspond au risque de perte ou d'évolution défavorable des engagements, résultant d'une incertitude importante sur les hypothèses liées à la tarification et au provisionnement et relatives aux événements extrêmes et exceptionnels. Helvetia Assurances SA est, de par son activité, exposée à des catastrophes naturelles et d'origine humaine (les accidents majeurs du fait de la main de l'homme peuvent également conduire au provisionnement de risques significatifs : incendie, explosions, attentats et terrorisme ou risque de guerre lorsque les marchandises transportées traversent des zones en conflit).

Helvetia Assurances SA structure son processus de gestion des risques autour du principe de la personne prudente. Ce principe stipule que tout risque doit être identifié, valorisé, surveillé et piloté en ligne avec notre solvabilité.

Certaines exclusions ou limitations permettent de circonscrire ces risques. De plus, les couvertures de réassurance souscrites par Helvetia Assurances SA, lui assurent une protection suffisante contre les événements extrêmes susceptibles de mettre en péril ses fonds propres.

Helvetia Assurances SA appréhende au mieux les risques connus et futurs au travers des travaux de l'actuariat. Ces travaux sont d'autant plus importants que la diversification des risques est faible au sein d'Helvetia Assurances SA. En effet, en tant qu'acteur majeur de l'assurance transport et avec une faible part du risque dommage, Helvetia Assurances SA doit être particulièrement vigilant à la maîtrise de son risque de souscription.

Cette maîtrise passe par une évaluation constante de la politique de souscription. Les tarifs sont révisés annuellement, les mauvais risques sont résiliés. Helvetia Assurances SA adapte annuellement son programme de réassurance au niveau des risques qu'elle souscrit.

La politique de gestion des sinistres et la politique de provisionnement sont également centrales. Compte tenu d'un nombre important de polices en gestion déléguée, nous sommes également très vigilants à l'estimation des sinistres survenus mais non encore portés à notre connaissance par nos délégataires. Ces sinistres sont évalués de manière actuarielle contribuant ainsi à l'exhaustivité de notre provisionnement. Le processus de provisionnement d'Helvetia Assurances SA impose une estimation actuarielle régulière des provisions effectuée dans le cadre :

- de clôtures trimestrielles ;
- d'exercices budgétaires ;
- de l'audit et de la validation des comptes sociaux par les Commissaires Aux Comptes ;
- de la revue des calculs Solvabilité II.

Les mesures détaillées des risques de souscription au sens Solvabilité II sont abordées au chapitre E.2.2 de ce rapport.

C.2. Risque de marché

C.2.1.	Risque de taux	33
C.2.2.	Risque de spread	34
C.2.3.	Risque actions	35
C.2.4.	Risque immobilier	35
C.2.5.	Risque de change	36
C.2.6.	Pilotage des risques de marché	37

Le risque de marché exprime la perte probable de fonds propres générée par une variation des prix de marchés des actifs financiers. Ce risque appréhende autant les pertes de valeurs des actifs liquides que ceux des actifs moins liquides ou illiquides (tel l'immobilier par exemple).

Le management des risques dépend donc d'une observation courante des prix de marchés pour les actifs liquides et pour le cas des actifs illiquides de l'utilisation de modèles de valorisation (MTM - Mark To Model).

Les catégories de risques de marchés sont normées de la manière suivante :

- risque actions : risque de perte en capital induit par une baisse de la valeur de marché des instruments ou positions de type actions, ou dont la valeur dépend du cours des actions et titres assimilés ;
- risque de taux : risque lié à une variation du taux pour le porteur d'une créance à taux fixe ou variable entre la date d'engagement et celle du règlement ;
- risque de spread : il matérialise l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et le taux sans risque de durée identique ;
- risque de change : qui matérialise la perte de valeur des actifs investis en devises étrangères et des passifs liés ;
- risque immobilier : qui matérialise la perte de valeur en cas de retournement du marché immobilier (quel que soit sa destination).

L'appréciation du risque de marché dépend principalement d'une appréciation de la volatilité des prix associés à chacune des catégories d'actifs. Différents instruments ou indices de marchés permettent d'appréhender cette volatilité. Par ailleurs les effets de la volatilité doivent être appréhendés à l'actif comme au passif. Ainsi le risque de taux mesure les variations de valeur induites à l'actif par une variation des taux d'intérêts mais aussi au passif par une réestimation des réserves actualisées par ces taux.

Généralement, le risque de marché principal auquel Helvetia Assurances SA est exposé est le risque de spread, le risque immobilier et le risque de change. Pour 2022, l'importance de ces risques dans l'ordre est le risque de change, le risque immobilier et le risque de spread.

Le risque de marché global ne correspond pas à la somme des risques individuels. Le risque de marché global appréhende justement le fait que la volatilité de chaque classe d'actif est indépendante.

Helvetia Assurances SA gère de manière autonome son risque de marché lié aux obligations, actions et à l'immobilier. Les risques liés aux obligations convertibles peuvent être cogérés au travers de fonds dédiés et spécialisés.

C.2.1. Risque de taux

Les fonds propres d'Helvetia Assurances SA sont sensibles à l'évolution des taux.

Les valeurs actualisées des actifs obligataires est sensible à la hausse des taux. Plus la hausse est forte, plus leur valeur est faible. La structure des cash-flow influence également cette valeur actualisée. La gestion du risque de taux suppose une gestion actif/passif au net des cash-flow actualisés nés des opérations d'assurance. La capacité de gestion à long terme du risque de taux repose donc sur une capacité d'évaluation et de pilotage à long terme des désadossements entre l'actif et le passif.

Helvetia Assurances SA simule les impacts de ce désadossement en mesurant la sensibilité de ses actifs et au moyen d'une approche par scenarios sur l'évolution des taux.

Duration

Duration au 31.12.2022	< 1 an	1 - 5 ans	5 - 10 ans	> 10 ans	sans date	Total
en Mio. EUR						
Actifs*						
Obligations	12,3	91,6	28,7	0,0	0,0	132,6
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Fonds d'investissement	0,3	5,7	2,5	1,0	8,2	17,7
Produits dérivés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prëts et hypothèques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments du marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs financiers	**12,5**	**97,3**	**31,2**	**1,0**	**8,5**	**150,5**
Passifs**						
Provisions techniques Non-Vie	48,0	192,2	12,9	0,0	0,0	253,1
Provisions techniques	**48,0**	**192,2**	**12,9**	**0,0**	**0,0**	**253,1**

* actifs générant des intérêts hors intérêts courus
** Montant des cash flow non actualisés attendus. La correction du risque de défaut des contreparties n'est pas faite conformément au QRT correspondant

Sensibilité au risque de taux

		Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2022	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR			
Augmentation	+ 50 pts	-1,4	-1,7%
Diminution	- 50 pts	1,4	1,7%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité au risque de taux

		Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2021	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR			
Augmentation	+ 50 pts	-1,6	-2,0%
Diminution	- 50 pts	1,7	2,1%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus analysent l'impact d'une modification de la courbe des taux d'intérêt sur l'évaluation des fonds propres et sur le Capital de Solvabilité Requis d'Helvetia Assurances SA en 2022 et en 2021. L'analyse comprend également les actifs financiers productifs d'intérêts, les dérivés de taux d'intérêt et les provisions techniques évaluées selon le principe de la meilleure estimation. Le principe du « look-through « a été utilisé pour les participations importantes dans des fonds mixtes équilibrés.

Une augmentation du taux d'intérêt sans risque a un impact positif sur les fonds propres en raison de la durée plus longue des engagements par rapport aux actifs. En revanche, une baisse du taux d'intérêt sans risque pèse sur les fonds propres. Comme les taux ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, les sensibilités sont légèrement à la baisse en raison de la courbe convexe des taux d'intérêt.

L'impact des sensibilités sur le module de risque SCR correspondant n'est pas significatif. Il en est de même sur le SCR total. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.2. Risque de spread

Le risque de spread est associé à l'évolution incertaine entre le taux de rentabilité actuarielle d'une obligation et le taux de rentabilité d'un emprunt sans risque de même maturité. Ce risque concerne principalement les actifs obligataires, mais également les produits structurés et les dérivés de crédit.

Dans le cas d'Helvetia Assurances SA, seuls les actifs obligataires sont considérés.

Sensibilité au risque de spread

			Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2022	Valeur de marché 2022	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Augmentation	122,5	+ 50 pts	-2,1	-2,6%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité au risque de spread

			Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2021	Valeur de marché 2021	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Augmentation	120,8	+ 50 pts	-2,4	-3,0%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument l'exposition et la sensibilité des fonds propres au risque de spread tant pour 2022 que pour 2021.

Les tableaux ci-dessus présentent une analyse de l'effet d'une modification des spreads de crédit sur les fonds propres d'Helvetia Assurances SA sur base des taux du marché. Le risque de spread porte sur les placements sensibles définis comme des placements portant intérêt, à l'exception des obligations d'État notées «AAA», des obligations émises par des banques multilatérales de développement, des prêts hypothécaires, des avances sur police et des obligations hypothécaires. Le principe de transparisation a été utilisé pour les participations importantes dans des fonds mixtes.

Lorsque les spreads augmentent, la valeur des investissements et donc des fonds propres diminue. La sensibilité aux écarts de taux est quasi stable par rapport à l'exercice précédent.

L'impact des sensibilités sur le module de risque SCR correspondant et sur le SCR total n'est pas significatif. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.3. Risque actions

Helvetia Assurances SA dispose d'un portefeuille d'actions mutualisé dans un fonds dédié et géré par le Groupe. Cet investissement est source de rendement à long terme.

Sensibilité risque actions

			Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2022	Valeur de marché 2022	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	5,5	- 10%	-0,5	-0,7%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité risque actions

			Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2021	Valeur de marché 2021	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	6,0	- 10%	-0,6	-0,7%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument la sensibilité des fonds propres aux évolutions de marché des actions tant pour 2022 que pour 2021. Cette sensibilité englobe l'ensemble des titres actions ou assimilés : titres vifs, dérivés actions, fonds actions, fonds diversifiés actions, investissements alternatifs et participations. La part des actions dans le volume total des placements d'Helvetia Assurances SA étant faible, l'effet de la baisse des cours des actions n'affecte guère les fonds propres. L'impact des sensibilités sur le module de risque SCR correspondant et sur le SCR total n'est pas significatif. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.4. Risque immobilier

Helvetia Assurances SA dispose d'une part significative de ses actifs investie dans l'immobilier, part sensible à l'évolution des prix et des taux. Le patrimoine étant fortement localisé au Havre, la volatilité de cet actif est faible.

Sensibilité risque immobilier

			Sensibilité des Fonds propres*	
au 31.12.2022	Valeur de marché 2022	Volatilité	Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	24,5	-10%	-2,5	-3,0%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité risque immobilier

au 31.12.2021	Valeur de marché 2021	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres* Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	18,2	-10%	-1,8	-2,3%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument la sensibilité des fonds propres aux évolutions de marché de l'immobilier pour 2022 et pour 2021. Cette analyse valorise aussi bien la sensibilité des actifs investis pour usage propre qu'à usage d'investissement. Même si la valeur de l'immobilier d'Helvetia Assurances SA a légèrement évolué entre 2021 et 2022, l'effet sur la sensibilité sur les fonds propres est faible. L'impact sur le module de risque SCR correspondant n'est pas significatif.

C.2.5. Risque de change

L'essentiel des actifs et des passifs techniques d'Helvetia Assurances SA sont détenus en euro (62 % de l'actif net au 31.12.2022). La devise étrangère principale est le Dollars US avec une part de 28%. La part de ces Dollars US s'est maintenue au même niveau sur l'année 2022.

La gestion du risque de change se fait avec un adossement optimisé des actifs et passifs par devises. Ainsi, afin de couvrir les engagements en Dollars US, outre des comptes bancaires, des placements ont été faits dans cette devise originale.

Bilan en devises

au 31.12.2022	EUR	USD	XOF-XPF	Autres dev.	Total
en Mio. EUR					
Actifs	**323,3**	**112,5**	**2,4**	**13,1**	**451,4**
Passifs	**251,4**	**80,3**	**0,1**	**0,7**	**332,5**
Solde actif - Passif	**71,9**	**32,3**	**2,3**	**12,5**	**118,9**
	62,2%	27,9%	2,0%	10,8%	102,8%

Sensibilité au risque de change

au 31.12.2022	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
		Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR			
Augmentation / Diminution	+ / - 25%	-11,2	-13,5%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité au risque de change

au 31.12.2021	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
		Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR			
Augmentation / Diminution	+ / - 25%	10,6	13,2%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument la ventilation des actifs et passifs en devises. Un excès d'actif dans une devise rend l'entreprise sensible au risque de change si cette dernière se déprécie. A l'inverse un excès de passif sur l'actif a un impact positif sur les fonds propres si la devise se déprécie.

La sensibilité du tableau supra est la somme des sensibilités calculée pour chaque devise. On note une augmentation, au regard de 2021, de la variation de fonds propres car la part des autres devises dans le bilan a augmenté et que la part des Dollars US dans le bilan s'est maintenue au même niveau en 2022. L'impact sur le module de risque SCR correspondant n'est pas significatif. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.6. Pilotage des risques de marché

Les risques de marchés sont gérés par la politique d'investissement d'Helvetia Assurances SA et si besoin minorés par l'adoption d'instruments de couverture.

Les risques de marchés sont également gérés selon le principe de la personne prudente. Les investissements ne sont réalisés que si les risques associés sont parfaitement identifiés et pilotés, valorisables et agrégables dans l'estimation globale de la solvabilité. Helvetia Assurances SA s'interdit donc les investissements dans des produits structurés complexes ou dont elle ne connaîtrait pas les sous-jacents.

Les risques de marché sont régulièrement analysés dans le cadre du processus ORSA en tenant compte de la stratégie commerciale et du modèle économique d'Helvetia Assurances SA. Les mesures de gestion actuelles continuent d'être considérées comme appropriées.

L'appétence au risque de marché d'Helvetia Assurances SA est déterminée par son niveau de fonds propres et selon les pertes maximales acceptables (loss limits) avec une approche prospective des évolutions de marchés et le respect des exigences de fonds propres imposées par Solvabilité II.

Le comité d'investissement du Groupe supervise l'ensemble des risques de marché de ses filiales ou bureaux de représentations dont Helvetia France. Ainsi les produits éligibles à l'investissement et procédés d'investissement ou de désinvestissement sont gérés par le Groupe selon les principes suivants :

– le concept de perte maximale (loss limits) est corrélé au compte de résultat de l'entité exprimé en norme comptable locale et IFRS. Il permet principalement de piloter le risque actions et le risque de change. Ce concept de perte maximale permet également d'absorber certaines variations liées au risque de contrepartie et au risque immobilier ;
– le risque de spread est piloté par la qualité de la notation des titres souscrits ;
– le risque de taux est piloté par une gestion actif/passif adéquate ;
– au pilotage de ces risques est associée une gestion de la liquidité qui recherche un optimum entre en-cours nécessaire et coût de gestion de la liquidité le plus bas.

La stratégie d'investissement est définie annuellement. Elle fait l'objet d'une communication trimestrielle à la direction générale et l'objet d'un suivi en continu de ses performances.

Le portefeuille d'Helvetia Assurances SA est très faiblement composé d'actions ou titres assimilés. Il ne nécessite donc pas des ajustements fréquents et le risque présenté par la baisse du cours des actions est faible.

Par ailleurs l'entreprise s'efforce d'adosser ses actifs et ses passifs en devises pour piloter au mieux le risque de change.

C.3. Risque de crédit

Les risques de crédit (risques de contrepartie) sont les risques de variation des fonds propres provenant du risque de défaut des contreparties ou de changement de valeur dans les garanties contractuelles reçues. Le risque de défaut fait référence à l'éventualité d'une insolvabilité d'une contrepartie, alors que le risque de changement de valeur correspond à la possibilité d'une perte financière due au changement dans la solvabilité d'une contrepartie ou un changement dans le spread de crédit en général.

Le changement de valeur provenant du changement dans les spreads de crédit correspond au risque de volatilité du niveau du spread lui-même. Il est indépendant des risques de défaut ou de transfert de créance ici exposés. Les risques de spread sont couverts dans la section C.2.2 Risque de spread.

Le risque de crédit auquel est exposé Helvetia Assurances SA a plusieurs origines :
– contreparties nées des dépôts ou titres assimilés ;
– contreparties nées des prêts et engagements reçus. Ces prêts sont généralement couverts ou assortis de garanties de premier rang. Ils sont marginaux au bilan de l'entreprise avec un total de 92 K€ soit moins de 1 % des actifs. Ce poste est majoritairement constitué de prêts aux entreprises liées. De plus, il est à noter que le prêt le plus important (Seasecure) a été remboursé dans son intégralité. Helvetia Assurances SA n'est pas un organisme financier prêteur. Ils peuvent être corrélés à des avances de trésorerie temporaires accordées à des intermédiaires commerciaux stratégiques ;
– contreparties nées des transactions sur dérivés et outils de couverture, inexistantes au bilan d'Helvetia Assurances SA ;
– contreparties nées des engagements de réassurance cédés. En cas de défaillance du réassureur, Helvetia Assurances SA reste redevable des engagements donnés à ses assurés. C'est pourquoi Helvetia Assurances SA contrôle régulièrement la solvabilité de ses réassureurs et n'intervient qu'avec des opérateurs de premier plan. Helvetia Assurances SA, via les traités négociés au niveau du groupe, diversifie également le risque de crédit de la réassurance en ne cédant pas ses risques à un seul opérateur.

Les tableaux ci-après détaillent les expositions au risque de contrepartie des principaux titres de créances par qualité des émetteurs. Le rating employé ici provient des principales agences de notation.

Qualité des titres de créances financières adossées aux instruments de taux et assimilés

Notation des investissements financiers

au 31.12	AAA	AA	A	BBB	BB & moins	Non noté	Total
en Mio. EUR							
Banques	–	–	22,5	–	–	11,6	34,0
Instruments du marché monétaire	–	–	–	–	–	–	–
Produits dérivés	–	–	–	–	–	–	–
Obligations *	26,5	35,7	65,5	4,9	–	–	132,6
Prêts	–	–	–	–	–	0,1	0,1
Fonds d'investissements	0,0	–	0,1	4,1	1,6	3,6	9,5
Total 2022	**26,5**	**35,7**	**88,1**	**9,0**	**1,6**	**15,3**	**176,2**
Total 2022 (%)	**15%**	**20%**	**50%**	**5%**	**1%**	**9%**	**100%**
Total 2021 (%)	4%	16%	60%	7%	1%	14%	100%

* Investissements directs et «fonds obligataires» du Groupe (hors coupons courus)

Qualité des créances de réassurance

Provisions techniques cédées par notation des réassureurs

au 31.12.	AAA	AA	A	BBB	BB & lower	Not rated	Total
en Mio. EUR							
Total 2022	**-**	**8,8**	**148,7**	**0,5**	**0,3**	**0,2**	**158,5**
Total 2022 (%)	**0%**	**6%**	**94%**	**0%**	**0%**	**0%**	**100%**
Total 2021 (%)	0%	7%	92%	0%	0%	0%	100%

La plus grande part détenue par un seul réassureur est de 71 %. Il s'agit du réassureur Helvetia Compagnie Suisse. Ce réassureur est noté «A». Sa part est lié au traité quote-part mis en place depuis 2017 (6 exercices de souscription pris en compte). De plus, la part des réassureurs notés «A» est en augmentation du fait du changement de rating du GAREX qui passe de «AA» vers «A» en représentant 10% des parts pour les notations «A».

Le top 10 des principales contreparties est exposé ci-après :

Classement des principaux émetteurs par notation

Valeur de marché au 31.12.2022, en Mio. EUR				Notation des obligations				
Emetteur	Notation	Valeur de marché N	Valeur de marché N–1	AAA	AA	A	Actions	Cash
1 SOCIETE GENERALE	A	21,20	21,32	0,00	0,00	0,00	0,03	21,17
2 CTE ETUDES SCE ASSUREUR MARITI	Not rated	8,58	12,54	0,00	0,00	0,00	0,00	8,58
3 Cie G n rale dOptique	A	4,51	10,97	0,00	0,00	4,45	0,06	0,00
4 WORLD BANK GROUP, THE	Not rated	3,42	3,77	3,42	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Quebec (Province)	A	3,32	3,75	0,00	3,32	0,00	0,00	0,00
6 Canada (Govt)	AAA	3,17	3,12	3,17	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Home Depot Inc	A	3,12	3,00	0,00	0,00	3,10	0,02	0,00
8 Bayer	BBB	3,02	2,96	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00
9 BANQUE FRANCAISE COMMERCIAL OC	Not rated	3,00	2,75	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00
10 Berkshire Hathaway	AA	2,97	2,74	0,00	2,94	0,00	0,03	0,00

* Investissements directs et "fonds obligataires" du Groupe (hors coupons courus)

Les valorisations du risque de crédit selon la norme Solvabilité II sont détaillées à la section E.2.2.

Pilotage du risque

Tel que spécifié à la section C.2.6, les actifs et créances sont investis selon la règle de la personne prudente et après une analyse exhaustive des risques. Les risques de contrepartie (incluant le risque de concentration lié à une contrepartie) sont pilotés au travers de la politique d'investissement et au travers de la politique de réassurance. Les expositions au risque sont mesurées en permanence aux fins d'une surveillance optimale du risque de concentration. Les limites d'investissement distinguent l'instrument financier, l'émetteur, la qualité de l'émetteur. Si une position critique est repérée, elle est immédiatement circonscrite ou diminuée.

Les limites de pertes acceptables sur instruments de taux et titres assimilés sont suivies mensuellement. Les limites d'investissement par contrepartie détentrice de liquidité (OPCVM ou dépôts bancaires) sont suivies trimestriellement.

Les mesures de gestion de risque de contrepartie ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Analyse statistique, analyse dynamique des risques et analyse des positions critiques en sont la clé. Les mesures de réduction des risques ont largement prouvé leur efficacité.

Le risque de contrepartie né des créances d'assurance directe est piloté par des actions constantes de relance de nos créances.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité exprime l'impossibilité de faire face à une nécessité de sortie de liquidité motivée par une activité purement assurantielle (sinistre majeur par exemple), par une activité financière d'investissement (travaux de restructuration par exemple) ou de financement (achat de portefeuille ou remboursement d'une dette par exemple).

Helvetia Assurances SA distingue les risques de liquidité à long terme des risques à court et moyen terme ainsi que les risques de liquidités liés aux mouvements de compensation intra-groupe (paiement du dividende par exemple).

- les risques de liquidité à long terme courent sur plusieurs années. Ils comprennent par exemple les risques de refinancement : la vente d'un actif pourrait être réalisée à des conditions moins favorables qu'aujourd'hui et les actifs de substitution (réinvestissement) pourraient être moins rentables que ceux sur lesquels Helvetia Assurances SA est aujourd'hui investie. Ces risques sont appréhendés via le pilotage des risques de marché qui, par une approche de la volatilité historique et de la sensibilité des actifs, anticipe certaines pertes de valeur et permet de réaliser des arbitrages.
- les risques de court et moyen terme ont une durée de vie d'un an. Ils comprennent par exemple un décaissement inattendu (sinistre majeur) qui perturbe significativement la saisonnalité des cash-flows. Ces risques sont pilotés par un cash-management prudent et par la constitution d'actifs financiers en représentation des engagements techniques facilement cessibles. Hormis l'immobilier, Helvetia Assurances SA n'investit pas dans des actifs non liquides.

Les risques de liquidité liés aux opérations intra-groupe sont pilotés via la gestion du capital au niveau du groupe. Priorité est donnée à la couverture des engagements réglementés et au niveau de capital nécessaire pour que la solvabilité minimale requise soit respectée de sorte qu'une requête de fonds du groupe ne perturbe jamais les exigences réglementaires de fonds dont doit disposer Helvetia Assurances SA. Cette gestion du capital est coordonnée avec la stratégie et les différents exercices budgétaires auxquels Helvetia Assurances SA et son actionnaire sont tenus.

Comme évoqué précédemment une partie du portefeuille d'investissements d'Helvetia Assurances SA est composée de placements immobiliers. Ces investissements ne peuvent être réalisés que dans un délai plus long (un an en condition normale de marché).

Tel que rappelé à la section C.2.6, les principes de personne prudente et d'analyse exhaustive des risques prévalent aussi pour la gestion du risque de liquidité. Helvetia Assurances SA utilise des indicateurs de liquidité pour mesurer, quantifier et contrôler les positions des liquidités et identifier les risques de liquidité potentiels et les possibles vulnérabilités dans ce domaine. Ces indicateurs ont pour but de fournir une image prospective des positions des liquidités et des risques à différents horizons temporels, dans des conditions normales et de stress, en tenant compte des seuils de tolérance et d'appétence au risque préalablement définis.

En outre, Helvetia Assurances SA surveille la liquidité de ses actifs et de ses passifs. Il n'existe aucune position individuelle significative présentant un risque de liquidité au passif du bilan.

Au niveau du groupe, le niveau de liquidité est analysé trimestriellement dans le reporting risque et capital au travers des positions en balance et des engagements réglementés. Il existe en outre un reporting annuel sur la liquidité qui analyse les flux issus des opérations techniques (flux entrants et sortants nés des opérations d'assurance et des opérations financières adossées aux provisions techniques). Ces flux sont soumis à des stress-tests. Il en résulte toujours un excès de flux entrants sur les flux sortants. En conclusion, Helvetia Assurances SA dispose de suffisamment de placements liquides pour couvrir à tout moment les sorties de fonds imprévues.

Le bénéfice attendu sur les primes futures pris en compte au 31.12.2022 est de 13,6 M€. Ce bénéfice a été calculé conformément aux exigences relatives à la comptabilisation et à la décomptabilisation des engagements d'assurance et de réassurance comme défini à l'article 17 du règlement délégué, ainsi qu'aux exigences de l'article 18 de ce même règlement délégué relatif aux limites d'un contrat d'assurance et de réassurance.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de processus internes, de personnes, de systèmes, inadaptés ou erronés ou d'événements externes.

La gestion des risques opérationnels et le système de contrôle interne sont traités de façon homogène dans l'ensemble du groupe Helvetia pour l'identification, l'analyse, le contrôle et le suivi des risques opérationnels et leur reporting.

Ce « Système de contrôle interne et gestion du risque opérationnel » désigné sous l'acronyme anglais ICOR[4] couvre les principales étapes de la gestion des risques opérationnels.

Son fonctionnement est décrit dans le schéma ci-dessous :

(4) ICOR : Internal Control System and Operational Risk Management

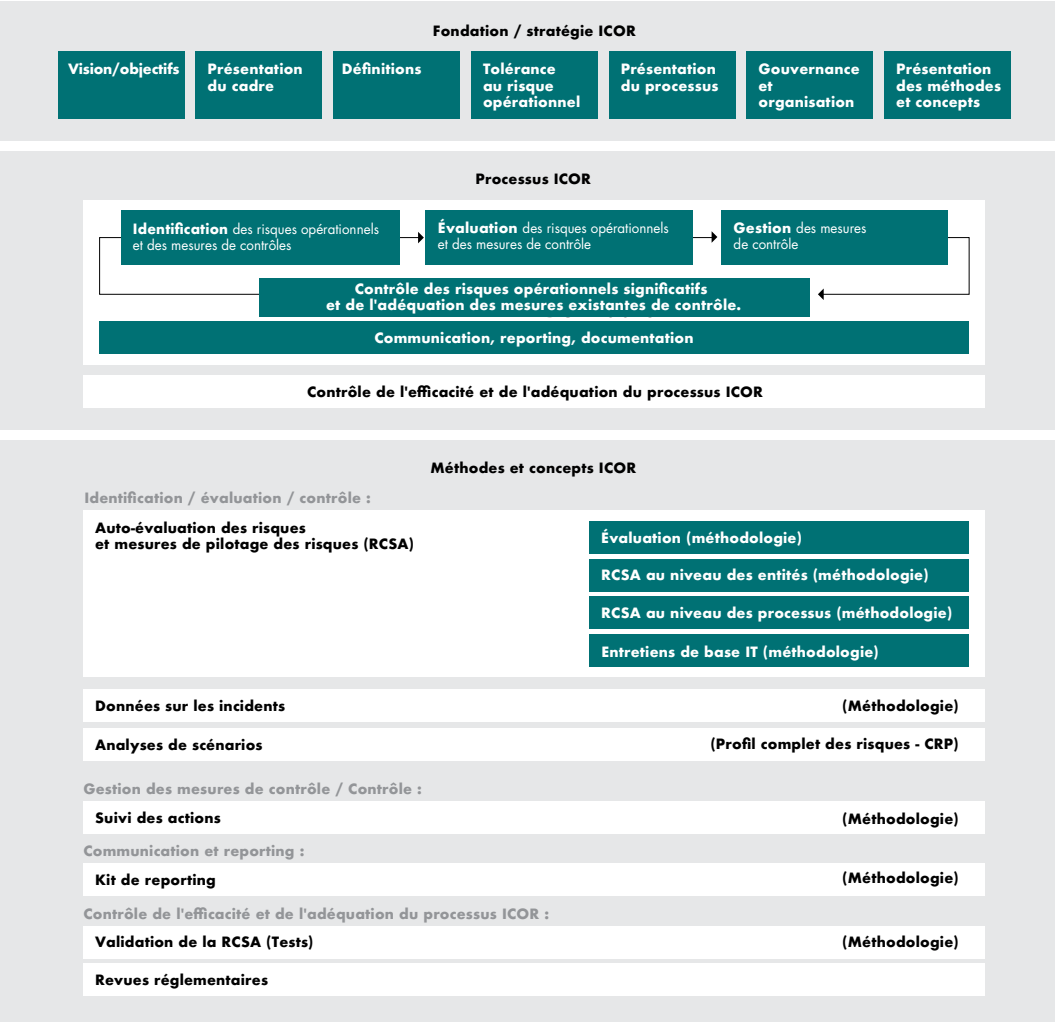

Helvetia Assurances SA gère son activité en respectant le principe de «la personne prudente». Ainsi, les risques peuvent être identifiés, évalués, analysés, contrôlés, notifiés et pris en compte lors de l'évaluation de l'exigence de solvabilité. Les risques opérationnels sont évalués selon une méthodologie standard. L'auto-évaluation des risques (Risk and Control Self Assessment) se fait à l'intérieur des limites de tolérance au risque définies. Selon l'évaluation de chaque risque, les contrôles et mesures correctrices sont adaptées au regard de leur pertinence et de leur efficacité. L'auto-évaluation des risques détermine trois types d'impacts différents (perte financière, information financière inexacte, atteinte à la réputation) selon une intensité et une probabilité d'occurrence. Le résultat de cette auto-évaluation des risques fait apparaître une grille d'évaluation comprenant trois valeurs de risques différentes : «faible», «moyenne», «élevée». L'évaluation des risques est effectuée après examen des mesures existantes et efficaces de gestion des risques. Le conseil d'administration de Helvetia Assurances SA doit valider l'évaluation des risques «moyens» et «élevés» ; le conseil d'administration du groupe doit, de surcroit, accepter les risques «élevés».

L'inadéquation des processus internes est la source principale des risques opérationnels.

Les autres sources sont les personnes, les systèmes d'information, ou les événements extérieurs. Les risques liés aux évolutions des systèmes d'information font l'objet d'un suivi particulier, la cybercriminalité étant jugée comme un risque potentiellement fort au sein d'Helvetia Assurances SA.

Tous les risques opérationnels se situent à l'intérieur des limites de risques approuvées. Des mesures sont mises en œuvre, et leur efficacité contrôlée, autant que possible pour réduire, anticiper ou transférer le risque et ce, à un coût raisonnable.

Les limites de risques opérationnels sont définies conformément aux règles de calcul du modèle standard de Solvabilité II soit par rapport au volume d'affaires évalué par les primes ou les provisions et la charge totale liée aux sinistres.

Une augmentation du volume de primes de 10 % a un impact de 0,8 M€ sur l'exigence de capital destinées à couvrir le risque opérationnel.

Les chiffres sont présentés à la section E.2.2. de ce rapport.

C.6. Autres risques significatifs

Comme mentionné en introduction, les risques clés et les concentrations de risques sont identifiés et évalués dans le cadre du processus Comprehensive Risk Profile (CRP) définissant le profil de risque global.

L'évaluation des risques majeurs dans le processus CRP est réalisée à partir de l'échelle matricielle ci-dessous assortie d'une définition des indicateurs de probabilité d'occurrence et de sévérité des impacts.

Matrice des risques

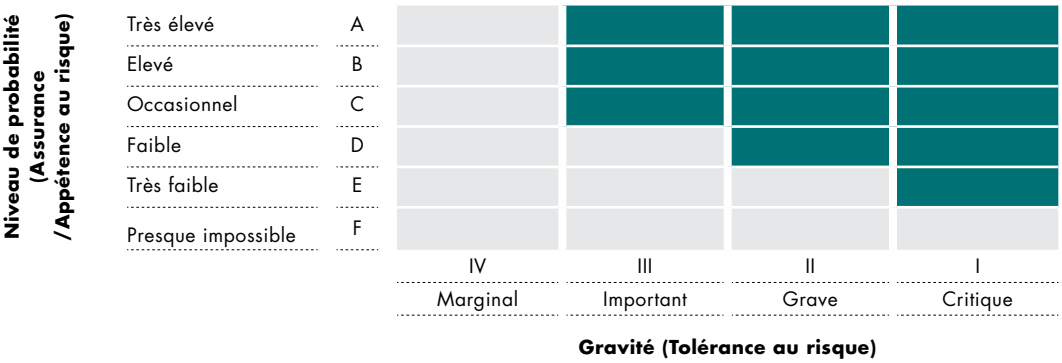

La probabilité d'occurrence du risque résulte d'une appréciation qualitative allant de «très élevé» à «presque impossible.» La gravité est définie sur la base de quatre critères qualitatifs ou quantitatifs allant de «marginal» à «critique».

La probabilité d'occurrence s'appuie sur des niveaux de probabilité qualitative allant de «très élevé» à «presque impossible». La dimension de gravité est définie sur la base de cinq critères qualitatifs ou quantitatifs allant de «marginal» à «critique».

Pour les risques positionnés dans la zone vert sombre des mesures visant à diminuer l'exposition au risque sont mises en œuvre. Ces mesures sont mises en œuvre rapidement, et leur efficacité contrôlée, pour réduire, anticiper ou transférer le risque, et ce, à un coût raisonnable.

L'évaluation des risques majeurs dans le processus CRP est réalisée au périmètre d'Helvetia Assurances SA. La direction générale est directement impliquée dans ce processus.

En sus de cette évaluation des risques, les mesures de contrôle des risques sont analysées et les éventuelles actions à mettre en place sont définies en fonction de la stratégie des risques et des limites de tolérance au risque.

L'un des principaux risques identifié pour Helvetia Assurances SA est le risque de cyber criminalité. La stratégie de sécurité du groupe Helvetia fournit un cadre efficace pour mettre en œuvre différentes mesures relatives à la sécurité de l'information, notamment une politique de sécurité informatique stricte s'inscrivant dans celle du groupe, des tests associés aux cyber risques, un plan de reprise après indisponibilité des systèmes, le tout complété par la sensibilisation continue des employés aux risques concernant la sécurité de l'information et la cyber criminalité.

La forte dégradation de l'environnement économique attendue, non plus uniquement à cause de la pandémie, mais également à cause de l'instabilité géopolitique croissante, en particulier avec la guerre en Ukraine, est également identifiée comme un risque important. Au niveau plus opérationnel, les impacts attendus sont une pression inflationniste, notamment sur les salaires, le coût des sinistres ainsi que des délais pouvant donner lieu aux paiements d'indemnité.

C.7. Autres informations

Les informations essentielles relatives au profil de risque global d'Helvetia Assurances SA ont été détaillées dans les sections ci-dessus du chapitre C.

D. Valorisation aux fins de solvabilité.

Le principe clé de l'évaluation des actifs et des passifs dans le cadre de Solvabilité II est le principe de l'évaluation conforme au marché. Les actifs doivent être évalués au montant auquel ils pourraient être échangés entre tiers informés, libres de consentement et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les passifs doivent être valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés entre tiers et aux mêmes conditions que supra.

Cette méthode d'évaluation est généralement compatible avec le concept de la juste valeur en IFRS utilisée par le Groupe dans ses états consolidés.

Des informations détaillées sur les positions de ce bilan prudentiel sont données en annexe de ce rapport.

Bilan prudentiel

au 31.12.2022 en Mio. EUR	Solvabilité II
Actif	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	13,9
Immobilisations incorporelles	0,0
Détention dans des entreprises liées, y compris participations	0,9
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7,8
Investissements	150,7
Obligations	132,6
Actions	0,3
Fonds d'investissements	17,7
Produits dérivés	0,0
Prêts et hypothèques	0,1
Instruments du marché monétaire	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0,0
Actions propres	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance	53,0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	136,6
Créances nées d'opérations de réassurance	0,3
Dépôts auprès des cédantes	2,0
Impôts différés actif	33,4
Autres actifs	15,0
Trésorerie	37,9
Total Actif	**451,4**
Passif	
Provisions techniques non-vie	263,3
Provisions techniques vie	0,0
Dépôts des réassureurs et autres passifs financiers	5,5
Dettes nées d'opérations d'assurance	13,5
Provisions autres que les provisions techniques	0,0
Provision pour retraite	0,0
Impôts différés passif	37,2
Passifs subordonnés	0,0
Autres passifs	13,0
Total Passif	**332,5**

D.1. Actifs

D.1.1.	Actifs financiers	46
D.1.2.	Actifs immobiliers d'investissement	47
D.1.3.	Actifs d'exploitation	47
D.1.4.	Actifs incorporels	48
D.1.5.	Investissements dans les entreprises liées	48
D.1.6.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	48
D.1.7.	Autres actifs	48

D.1.1. Actifs financiers

La valeur à reconnaitre pour les placements financiers doit être cohérente avec le marché. Le principe suivant est à retenir dans le cadre de l'exercice : la juste valeur des actifs financiers est égale au prix auquel un actif pourrait être vendu à la date d'évaluation dans le cadre d'une transaction commerciale normale entre participants au marché.

Dès lors, les principes de valorisation à appliquer par ordre de préférence sont les suivants :

- valeur directement observée sur un marché efficient (QMP) ;
- valeur définie en référence à un titre comparable valorisé sur un marché efficient ;
- valeur de modèle définie sur la base de paramètres observés sur un marché efficient.

Les actifs financiers évalués aux prix côtés sur un marché efficient appartiennent à la catégorie des méthodes d'évaluation de «niveau 1». Côté sur un «marché efficient» signifie que les prix sont mis à disposition régulièrement, soit par une bourse, soit par un courtier ou service de pricing, et que ces prix représentent des transactions régulières du marché. Une évaluation est effectuée sur la base des valeurs de marché pour les actions, les obligations et les fonds d'investissement.

Si une valeur de marché sur un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthode d'évaluation. Les actifs financiers pour lesquels l'évaluation s'appuie sur des données de marché comparables sont affectés à la catégorie d'évaluation de «niveau 2». Il s'agit notamment des points suivants :

- prêts hypothécaires et prêts : les prêts hypothécaires sont mesurés en appliquant les taux d'intérêt en vigueur pour des prêts comparables qui ont été consentis. La courbe de swap est utilisée pour mesurer les prêts/emprunts sur titre de créance ;
- titres productifs d'intérêts sans marché actif y compris les obligations propres : la juste valeur se fonde sur des taux fixés par des courtiers ou des banques, validés par comparaison avec les transactions courantes du marché et en contrepartie de transactions avec des instruments similaires ;
- instruments du marché monétaire : la juste valeur repose sur des taux fixés par des courtiers ou des banques ou déterminés au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- instruments financiers dérivés.

Si les hypothèses d'évaluation ne reposent pas sur des données de marché comparables, l'actif financier en question tombe dans la catégorie d'évaluation de «niveau 3». Cela vaut en particulier pour les placements alternatifs.

Les placements sont évalués en valeur de marché sous Solvabilité II, intérêts courus inclus.

En « valeur comptes sociaux », les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique :

- s'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation ;
- toutes les participations ne sont pas cotées sur un marché actif. La juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Pour Helvetia Assurances SA, la quasi-totalité des actifs financiers peut être évaluée selon les principes de niveau 1 ou de niveau 2. Les actifs financiers d'Helvetia Assurances SA comprennent majoritairement des obligations, des actions et des prêts.

Au 31.12.2022, la valeur de marché des actifs financiers investissables hors immobilier est de 150 M€ sous Solvabilité II soit près de + 9,4 M€ au regard des normes locales.

En local, les titres sont inscrits à leur coût d'acquisition hors coupons courus. Les titres de participations sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée en considérant la valeur mathématique du titre, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives d'évolutions de chaque filiale.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis 3 ans.

D.1.2. Actifs immobiliers d'investissement

Les actifs immobiliers sont valorisés selon la méthode des cash-flows actualisés.

Cette méthode acte le fait que la valeur globale d'un bien correspond à la somme des revenus générés dans le futur par ce bien. Les locaux d'Helvetia Assurances SA faisant l'objet d'une convention d'occupation temporaire accordée par le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS), ce dernier, propriétaire du terrain, ne deviendra propriétaire des constructions qu'à la fin de la convention d'occupation temporaire. A ce titre les cash-flows actualisés ne sont pas calculés sur une base infinie mais jusqu'en 2059.

Cette méthode des cash-flows actualisés s'appuie sur le long terme et permet de minorer les risques de survalorisation qui peuvent être liés à certaines particularités locales d'un marché immobilier.

La valeur des biens est déterminée sur la base d'expertises quinquennales conformément à la règlementation. Elle tient compte des pertes financières qui peuvent être générées par la vacance d'un lot, des pertes de valeurs résultant de la vétusté ou de l'état structurel des biens. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert indépendant.

La valeur de marché des actifs immobiliers d'investissement fait apparaître une différence de valeur de près de + 2,3 M€ au regard du référentiel local. Dans cette norme, les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition par composant sous déduction des amortissements pratiqués (méthode linéaire).

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis le dernier rapport.

D.1.3. Actifs d'exploitation

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux actifs corporels d'exploitation. Elles sont valorisées en environnement Solvabilité II selon la méthode IFRS.

Pour Helvetia Assurances SA, les actifs d'exploitation correspondent principalement à la part exploitation des immeubles en possession.

La valeur de marché des actifs d'exploitation fait apparaître une valorisation supérieure de 6 M€ par rapport au référentiel local. Cette différence est due d'un côté à l'augmentation de valeur de l'immeuble d'exploitation et, d'un autre côté, à la poursuite des amortissements en norme locale.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis 2017.

D.1.4. Actifs incorporels

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont pas reconnus en environnement Solvabilité II.

Les actifs incorporels (développements informatiques) ne sont reconnus que si leur valorisation s'appuie sur la valeur d'un objet comparable observée sur un marché efficient. Dans le cadre de l'exercice Solvabilité II, ils ne sont pas reconnus.

En norme locale, ces actifs incorporels sont majoritairement composés du montant du portefeuille Marine acheté en 2012 (20 M€). Le solde de ce poste est composé de logiciels nets des amortissements s'y rapportant.

La différence de valeur entre les deux référentiels est ainsi de 26,4 M€ en ne reconnaissant pas les actifs incorporels au bilan Solvabilité II.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis l'année dernière.

D.1.5. Investissements dans les entreprises liées

Les investissements dans les entreprises liées sont théoriquement valorisés en valeur de marché sous Solvabilité II. La valeur nette comptable de la participation doit correspondre à la valeur d'une entreprise équivalente sur le marché.

Pour Helvetia Assurances SA, les investissements dans les entreprises liées correspondent à une participation dans une entreprise de commissariat d'avaries (Groupe Save) à laquelle s'ajoute une participation dans une Holding (Seasecure).

La différence de valeur entre les deux référentiels est de 65 K€.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis 2019.

D.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est évaluée au plus juste en tenant compte des flux actualisés en provenance des différents contrats de réassurance ainsi qu'en appréciant le risque de défaut du réassureur via le risque de contrepartie.

La différence de valeur au bilan Solvabilité II est de - 64,7 M€ au regard du référentiel local. La part des provisions techniques cédées sous ce référentiel s'élève à 201,1 M€.

Depuis le 1er Janvier 2017, ces provisions techniques augmentent à la suite de la prise en compte du traité quote-part par lequel Helvetia Assurances SA cède 50% de son portefeuille (6 exercices de souscription couverts par ce traité à fin 2019).

Aucune modification dans le mode de calcul de ces provisions techniques cédées n'est intervenue entre 2021 et 2022.

D.1.7. Autres actifs

Les autres actifs concernent principalement les créances d'assurance et de réassurance, la trésorerie, les impôts différés actifs. En application des principes IAS12, il est nécessaire de comptabiliser les impôts différés au titre de toutes les différences temporelles imposables ou au titre de toutes les différences temporelles déductibles.

Les créances nées des opérations d'assurance sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation soit individuelle soit collective, en fonction de l'antériorité de la créance, de la nature de l'endettement ou surendettement du débiteur.

Les comptes de dépôt et trésorerie ont une maturité inférieure à 3 mois en général.

Les coûts d'acquisition différés sont valorisés à 0.

Un certain nombre de postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique, le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux a ainsi été repris : prêts, dépôts auprès des cédantes, créances envers les assurés ou les réassureurs, autres créances, trésorerie et autres actifs non mentionnés.

Les différences de valeur du bilan prudentiel viennent donc principalement des Primes Acquises Non Emises (PANE) ; ces dernières sont prises en compte dans le calcul du Best Estimate (BE).

Impôts différé et taux d'imposition

Les passifs et les actifs d'impôts différés sont évalués au montant exigible par l'administration fiscale, en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture : les évolutions fiscales peuvent être anticipées dès lors qu'elles sont connues en date d'évaluation.

Le taux d'imposition à appliquer dépend ainsi de la nature de l'élément sur lequel porte l'ajustement de valeur. Il s'agit du taux qui sera applicable au cours de l'exercice de renversement de la différence temporaire (écart entre valorisation Solvabilité II et valorisation fiscale). En règle générale, il s'agira du taux d'IS (Impôt sur les Sociétés). La baisse du taux d'imposition en France se poursuivant le taux pris en compte dans les calculs est celui prévu pour 2022. Il est égal à 25,83 % (taux simplifié).

Les impôts différés enregistrés dans le bilan Solvabilité II sont, quant à eux, calculés par application, poste à poste, du taux d'imposition à la différence entre la valeur reconnue dans le bilan Solvabilité II et la valeur ressortant du bilan en norme locale.

Aucune modification dans le mode de calcul de ces impôts différés ou dans le taux utilisé n'est intervenue entre 2021 et 2022.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Provisions techniques non-vie

Comme il n'existe pas de marché actif des contrats d'assurance, les engagements techniques pris par les assureurs doivent être appréciés selon le principe de la juste valeur. A cette juste valeur doit être ajoutée une marge pour risque et incertitude encadrant une probabilité d'erreur d'appréciation de cette juste valeur.

Ce principe s'appuie sur des modèles actuariels qui visent à gommer tout «sur-» ou «sous-» provisionnement mais aussi à prendre en compte les spécificités du portefeuille d'Helvetia Assurances SA (notamment l'extrême volatilité des risques de ce secteur d'activité).

La constitution des provisions techniques est conforme à la réglementation en vigueur définie par la directive Solvabilité II. Elles sont suffisantes dans une appréciation prudente habituelle, compte-tenu des résultats obtenus dans le passé.

La provision Best Estimate se définit comme la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs jusqu'à extinction du portefeuille. La projection de cash-flow doit inclure tous les flux de trésorerie relatifs aux contrats d'assurance existants y compris, mais sans s'y limiter : les versements de prestations, les paiements de frais, le paiement des primes, les créances découlant des contrats de réassurance ou SPV[5], les paiements à des tiers et les paiements d'impôts. En outre, la projection des flux de trésorerie doit prendre en compte toutes les incertitudes trouvées dans les flux de trésorerie.

L'actualisation des flux futurs est réalisée via la courbe des taux sans risque fournie par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions (EIOPA).

La provision Best Estimate est calculée séparément pour la provision pour primes (Best Estimate Prime) et la provision pour sinistres à payer (Best Estimate Réserves) et pour chacune des 5 branches d'activité (telles que définies à la section A.1.6 et C.1.1) et présentées à l'annexe 6.

Le calcul du Best Estimate intègre l'ensemble des frais qui devront être engagés afin d'honorer les engagements sur leur durée de vie, ainsi les frais d'administration, de gestion des sinistres, de gestion de placements et les frais généraux sont pris en compte.

5) SPV : Special Purpose Vehicle

Le montant du Best Estimate s'élève à 253,1 M€ dont :

- 238,1 M€ au titre du BE de réserve
- 15,0 M€ au titre du BE de primes

La marge de risque est définie comme étant un élément des provisions techniques correspondant au montant qu'une compagnie de « référence », qui reprendrait le portefeuille, demanderait pour honorer les engagements de l'assureur. En théorie, cette marge de risque est égale au coût du capital multiplié par la valeur actuelle des SCR futurs permettant de couvrir les engagements transférés.

Les SCR futurs étant complexes et longs à calculer, l'EIOPA propose plusieurs formes de simplifications possibles au sein des spécifications techniques. Le principe est de considérer que, pour chaque année future, le SCR de l'entreprise de référence est proportionnel à la valeur du Best Estimate net de réassurance de cette même année.

La marge pour risque est égale à 10,2 M€.

D.3. Autres passifs

La précision du calcul des Best Estimate est croissante d'année en année. En effet, les données et triangles de base au calcul s'enrichissent régulièrement. Les méthodes de provisionnement des sinistres graves sont également plus fines.

Le montant total des provisions techniques Solvabilité II est inférieur de 99 M€ au regard des provisions comptables en vertu du principe de prudence que ces dernières incorporent. En effet Solvabilité II agrège certaines composantes de risques ou garanties élémentaires alors que la granularité des provisions est plus fine dans les comptes locaux. Les réserves pour sinistres majeurs ou graves sont calculées distinctement des réserves pour sinistres attritionnels pour chacune des lignes de métier. Enfin, Solvabilité II actualise les cash-flows des provisions alors que le prix du temps n'est pas pris en compte dans les comptes locaux.

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes et les comptes de régularisation et les impôts différés passifs.

Les passifs financiers comprennent généralement les dettes de financement (notamment les emprunts), les dépôts espèces des réassureurs et les instruments financiers dérivés. Helvetia Assurances SA n'a aucune dette envers les établissements de crédit. Les seules dettes financières présentes au bilan concernent des dépôts de réassureurs ou de locataires. Ces dettes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique, ainsi, le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux a été repris.

Les dettes nées d'opérations d'assurance, dettes nées d'opérations de réassurance et les autres dettes ont été évaluées sous IFRS. Le coût amorti est généralement égal à la juste valeur. Ces passifs sont généralement à court terme.

Les provisions non techniques concernent des obligations actuelles qui nécessiteront probablement une sortie de fonds mais dont l'ampleur et la date de réalisation ne sont pas encore déterminés exactement. Des provisions sont constituées si, à la date de la clôture du bilan, de telles obligations existent et si la probabilité et le montant peuvent être déterminés de manière fiable. Aucune provision de ce type n'a été constituée au bilan d'Helvetia Assurances SA.

Les engagements à long terme du personnel (retraite, médaille du travail……) sont calculés à chaque date de clôture selon des principes actuariels. Helvetia Assurances SA n'ayant pas de salariés, ces engagements figurent au bilan de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances qui gère le portefeuille d'Helvetia Assurances SA et lui refacture la quote-part de charges de personnel lui revenant.

La différence de revalorisation des autres passifs s'élève à 31,9 M€ et porte ces derniers à une valeur de 32,0 M€ dans le bilan Solvabilité II. Les principales différences sont portées par les dettes nées d'opérations de réassurance.

A l'instar de ce qui est décrit à la section D.1.7, les impôts différés aux fins de Solvabilité II sont calculés par application, poste à poste, du taux d'imposition à la différence entre la valeur reconnue dans le bilan Solvabilité II et la valeur ressortant du bilan en norme locale.

D.4. Méthodes de valorisation alternative

Toutes les méthodes de valorisation utilisées ont été détaillées aux sections précédentes.

D.5. Autres informations

Toutes les informations clés liées aux principes de valorisation sont définies dans les sections précédentes.

E. Gestion du capital.

E.1. Fonds propres de l'entreprise

E.1.1.	Objectifs, politique et processus de gestion du capital	52
E.1.2.	Structure des fonds propres, éligibilité à la couverture du SCR et du MCR	53
E.1.3.	Réserve de réconciliation	56

E.1.1. Objectifs, politique et processus de gestion du capital

Objectifs de la gestion du capital

Le groupe Helvetia et l'ensemble de ses filiales sont soumis au processus de gestion du capital défini au niveau du groupe. La gestion du capital telle que pratiquée au niveau du groupe est une des composantes principales de la gestion de l'entreprise au sens large. Les objectifs assignés à ce département sont :

- le respect permanent de la solvabilité de chacune des filiales, de la solvabilité du groupe et ce, quel que soit le référentiel dans lequel cette solvabilité est mesurée et requise ;
- la disponibilité d'un capital nécessaire au financement de nouvelles activités (développement, acquisition) et au développement de la stratégie ;
- une optimisation de la rentabilité des fonds propres investis ;
- une flexibilité financière qui permet une allocation souple du capital d'une entité à une autre en cas de besoin.

Ces objectifs sont définis en fonction d'une appétence au risque ainsi qu'en considérant des arbitrages permanents de coûts et de bénéfices.

Par ailleurs, le groupe vise une notation Standard & Poors de niveau minimal «A» qui conditionne également le niveau de fonds propres global du groupe et donc sa capacité à se refinancer sur le marché des capitaux suisse.

Méthode de Gestion du Capital

La mesure du niveau de capitalisation repose d'abord sur l'ensemble des textes réglementaires définissant le capital au sein de chaque unité de marché et au niveau du groupe. Le groupe Helvetia et ses filiales suisses sont régies par les exigences de Swiss Solvency Test (SST). Les filiales européennes sont soumises au régime de Solvabilité II. Par ailleurs, le groupe et ses filiales cotées se soumettent à la mesure du capital de Standard & Poors.

Dans ces modèles de gestion du capital, le capital disponible est valorisé sur une base économique. Les écarts avec les comptes statutaires locaux sont identifiés. De la même manière, les écarts avec la norme de consolidation IFRS sont également tracés. Des tableaux de passage et réconciliation du capital d'une norme à l'autre sont construits. Ces écarts de valorisation alimentent la capitalisation globale. Ces écarts sont essentiellement issus de la revalorisation des actifs investis et passifs techniques au prix de marché alors que, dans les comptes locaux, c'est la valeur comptable ou la valeur historique qui prévaut. Par ailleurs, certains éléments de passif peuvent être assimilés à des fonds propres dans ces modèles de gestion du capital. Ils s'additionnent donc au capital disponible. De la même manière, d'autres éléments en sont déduits comme les dividendes distribuables et les actifs incorporels.

Des règles spécifiques sont propres à chacun des référentiels SST, Solvabilité II et Standard & Poors.

Toutefois il existe un tronc commun. L'exigence de capital repose sur une analyse des risques induisant des facteurs de charge supplémentaire ou induisant directement une charge dérivée d'une approche par scenario ou d'une méthode de simulation stochastique.

Chacun de ces modèles prend en compte des effets de diversification et corrélation entre les différents facteurs de risques identifiés. L'exigence de capital finale en tient compte.

Processus de gestion des fonds propres

Le groupe a développé un processus de gestion intégré, dans lequel s'inscrit Helvetia Assurances SA.

Au niveau consolidé/stratégique, la capitalisation et le niveau de risque de chacune des entités régulées sont pilotés et gérés. Tout le processus de gestion du capital inclut une planification pluriannuelle des besoins en capital, une mesure de la sensibilité et une approche par scenarios.

Au niveau local/opérationnel, les opérations intra-groupe sont appréhendées. Bien évidemment, le dividende distribuable est planifié avec le double objectif de respecter les contraintes locales de couverture et de maximiser le dividende distribuable.

Enfin, le processus de gestion des fonds propres est indissociable de l'ORSA. Nous rappelons que ce processus ORSA est également piloté par le groupe de sorte que l'appétence au risque d'Helvetia Assurances SA ne puisse contrevenir aux principes de prudence édictés par le groupe.

En cas d'insuffisance de fonds propres au sein de la filiale, les mesures de recapitalisation ou de contingentement de fonds propres sont immédiatement mises en œuvre.

E.1.2. Structure des fonds propres, éligibilité à la couverture du SCR et du MCR

Le tableau ci-après décompose les fonds propres d'Helvetia Assurances SA. L'éligibilité des fonds propres à la couverture du SCR ou du MCR est strictement réglementée. La directive décompose les Fonds Propres de base en 3 niveaux (tier 1 à tier 3). Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. En ce qui concerne la couverture du SCR, chacun des 3 tier évoqués supra est éligible. Cependant la conformité du capital aux principes édictés par Solvabilité II implique certaines limites de couverture par Tier qui sont les suivantes :

- Tier 1 > 50% SCR
- Tier 2 + Tier 3 < 50% SCR
- Tier 3 < 15% SCR

Il en est de même pour le Capital Minimal Requis (MCR). Sa ventilation par Tier est plus robuste:

- Tier 1 > 80% MCR
- Tier 2 < 20% MCR

Les éventuels fonds propres auxiliaires ne peuvent représenter plus de 20 % des fonds propres cantonnés au Tier 1.

au 31.12.2022 en EUR	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base					
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	**94 400 000**	94 400 000	–	0	–
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	**97 110**	97 110	–	0	–
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	**0**	0	–	0	–
Comptes mutualistes subordonnés	**0**	–	0	0	0
Fonds excédentaires	**0**	0	–	–	–
Actions de préférence	**0**	–	0	0	0
Primes d'émission liées aux actions de préférence	**0**	–	0	0	0
Réserve de réconciliation	**21 361 611**	21 361 611	–	–	–
Dettes subordonnées	**0**	–	0	0	0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	**0**	–	–	–	0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	**0**	0	0	0	0
			–	–	–
Fonds propres de base totaux après ajustements	**115 858 721**	115 858 721	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	**0**	0	0	0	0
Fonds propres totaux					
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du SCR	**115 858 721**	115 858 721	0	0	0
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du MCR	**115 858 721**	115 858 721	0	0	–
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	**115 858 721**	115 858 721	0	0	0
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	**115 858 721**	115 858 721	0	0	–

Les fonds propres de catégorie 1 sont majoritairement composés de 155 700 actions au nominal de 606,29 € entièrement libérées et détenues par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances. Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas changé en comparaison avec l'année précédente.

Comme l'année précédente, Il n'y a pas de fonds propres de catégorie 2 ni de catégorie 3.

Au regard de 2021 (cf tableau ci-dessous), les fonds propres totaux sont en augmentation (+ 4,2 M€) du fait de l'augmentation de la réserve de réconciliation. Dans la variation de la réserve de réconciliation, l'essentiel de cette augmentation provient de l'excédent d'actif sur passif entre 2021 et 2022. Elle résulte aussi de la variation du montant des dividendes à verser sur le résultat. (3 M€ en 2022 contre 4 M€ en 2021)

au 31.12.2021 en EUR	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base					
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	**94 400 000**	94 400 000	–	0	–
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	**97 110**	97 110	–	0	–
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	**0**	0	–	0	–
Comptes mutualistes subordonnés	**0**	–	0	0	0
Fonds excédentaires	**0**	0	–	–	–
Actions de préférence	**0**	–	0	0	0
Primes d'émission liées aux actions de préférence	**0**	–	0	0	0
Réserve de réconciliation	**17 138 593**	17 138 593	–	–	–
Dettes subordonnées	**0**	–	0	0	0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	**0**	–	–	–	0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	**0**	0	0	0	0
Fonds propres de base totaux après ajustements	**111 635 703**	111 635 703	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	**0**	0	0	0	0
Fonds propres totaux					
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du SCR	**111 635 703**	111 635 703	0	0	0
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du MCR	**111 635 703**	111 635 703	0	0	–
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	**111 635 703**	111 635 703	0	0	0
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	**111 635 703**	111 635 703	0	0	–

E.1.3. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation permet d'articuler les fonds propres sociaux et le bilan prudentiel.

Elle tient compte en particulier des écarts d'évaluation des passifs (les provisions techniques notamment) entre les comptes statutaires et le bilan Solvabilité II, des différences de valorisation des actifs (notamment la prise en compte des plus-values latentes dans Solvabilité II).

La réserve de réconciliation d'Helvetia Assurances SA au 31.12.2022 est de 21 361 K€, contre 17 139 K€ au 31.12.2021, et est ventilée ci-dessous en euros. Cette évolution est la résultante de l'augmentation de l'excédent d'actifs (+ 3,2 M€) couplée à la diminution des dividendes distribuables sur l'exercice (-1 M€).

La variation de l'excédent d'actifs provient en particulier de l'augmentation des postes cash et investissements (immobilier y compris). De plus amples informations sont fournies à la section D de ce rapport.

Réserve de réconciliation

au 31.12 en EUR	2022
Excédent d'actif sur passif	118 858 721
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	3 000 000
Autres éléments de fonds propres de base	94 497 110
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	–
Réserve de réconciliation	**21 361 611**

Réserve de réconciliation

au 31.12 en EUR	2021
Excédent d'actif sur passif	115 635 703
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	4 000 000
Autres éléments de fonds propres de base	94 497 110
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	**17 138 593**

E.2. Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital requis

E.2.1. Modélisation de la formule standard 57
E.2.2. Exigence de capital 57
E.2.3. Appréciation de la suffisance des fonds propres 58

E.2.1. Modélisation de la formule standard

Helvetia Assurances SA calcule le capital requis aux fins de solvabilité (SCR) selon l'ensemble des paramètres de la formule standard. Aucun paramètre spécifique à l'entreprise (USP) n'est utilisé. Il n'y a aucune dérogation à cette règle ni aucune mesure transitoire qui est appliquée.

Au regard de l'année dernière, il n'y a pas d'élément nouveau dans l'approche du calcul du SCR. Seule une diagonale supplémentaire dans les triangles de primes et sinistres a enrichi les données et affirmé la pertinence de nos calculs.

E.2.2. Exigence de capital

Le tableau ci-dessous résume les principales consommations de capital par typologie de risque et fournit le niveau d'exigence minimale (MCR) et normatif (SCR).

Exigence de capital

au 31.12	2022	2021	Variation
en Mio. EUR			
SCR brut par module de risque			
Risque de marché	19,6	19,3	0,4
Risque de taux d'intérêt	4,7	3,6	1,1
Risque de spread	5,2	5,6	-0,4
Risque d'actions	2,1	2,9	-0,7
Risque immobilier	6,2	5,6	0,5
Risque de concentration	0,2	1,1	-0,9
Risque de change	11,2	10,6	0,6
Diversification	-9,9	-10,1	0,2
Risque de contrepartie	18,1	18,9	-0,8
Risque de souscription vie	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription santé	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription non-vie	69,3	60,9	8,4
Diversification	-19,7	-19,3	-0,4
Risques liés aux actifs intangibles	0,0	0,0	0,0
SCR de base	**87,3**	**79,7**	**7,6**
Risque opérationnel	8,2	6,9	1,3
Capital requis sur les fonds cantonnés	0,0	0,0	0,0
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-12,9	-6,5	-6,3
SCR	**82,7**	**80,1**	**2,5**
MCR	**27,5**	**24,0**	**3,5**

L'exigence de capital normatif SCR telle que présentée dans ce rapport est identique à celle présentée dans les reportings QRT spécifiques et annuels présentés à l'ACPR.

Le risque de souscription demeure la composante principale du SCR.

Le SCR des risques de marché et de contrepartie sont stables. Le risque opérationnel et le risque de souscription non-vie augmentent principalement en raison du développement du portefeuille.

E.2.3. Appréciation de la suffisance des fonds propres

Helvetia Assurances SA gère ses fonds propres à l'aide des métriques présentées à la section E.1 et à l'aide d'analyses de scénarios. Cela lui permet de mesurer les fonds propres de l'entreprise et d'évaluer leur efficacité et leur adéquation.

Cette approche permet de définir les seuils de suffisance, d'insuffisance et d'adéquation du niveau des fonds propres par rapport aux objectifs préalablement fixés. En combinaison avec ces objectifs et avec les mesures de gestion du capital décidées à l'échelle du groupe (remboursement de capital, taxation des dividendes ou recapitalisation), le niveau de capital requis d'Helvetia Assurances SA est fixé.

A fin 2022, Helvetia Assurances SA présente un ratio de couverture du SCR de 140 % et du MCR de 421 %.

Les variations du niveau de fonds propres sont régulièrement analysées tant au niveau local qu'au niveau du groupe et au besoin des transferts de capitaux sont implémentés (la protection des assurés est une valeur cardinale).

L'adéquation des fonds propres se définit comme une capitalisation suffisante et continue des entités supervisées au regard des exigences réglementaires. Cette adéquation passe par la disponibilité d'un capital tampon (capital buffer ou CB) qui prémunit l'entité contre toute volatilité de ses fonds propres à partir (et au-delà) du niveau de fonds propres défini par le SCR.

E.3. Utilisation du sous module risque actions dans le calcul du SCR

Ce sous-module n'est pas appliqué dans les calculs d'Helvetia Assurances SA.

E.4. Différences entre le modèle standard et le modèle interne

Comme indiqué sous E.2.1 Helvetia Assurances SA n'utilise pas de modèle interne.

E.5. Non-respect du SCR et du MCR

Les exigences du SCR et du MCR sont satisfaites.

E.6. Autres informations

Helvetia Assurances SA suit une méthode modifiée du calcul des impôts différés en valeur de marché en raison d'un rapprochement complexe des valeurs des actifs et des passifs dits conformes au marché (Market Consistent Balance Sheet : MCBS) avec les comptes IFRS individuels. L'hypothèse de travail adoptée par Helvetia Assurances SA pour contourner les niveaux de granularité différents entre le référentiel IFRS et le MCBS est d'approcher les positions d'impôts différés MCBS à partir des QRT ad hoc en tenant compte des différents taux d'imposition applicables.

Les critères de comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé sont exposés au chapitre D. Il en résulte des actifs d'impôt différé de 33,3 M€ et des passifs d'impôt différé de 37,1 M€, soit un solde net au passif de 3,8 M€.

Le régime Solvabilité II reconnaît la capacité d'absorption des pertes des impôts différés dans un bilan sous tension en réduisant le SCR. Ainsi, comme indiqué au chapitre E.2.2, le SCR a été ajusté en fonction de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés.

Toutes les autres informations importantes relatives à la gestion du capital d'Helvetia Assurances SA ont été exposées dans les sections précédentes.

Annexes.

1 Bilan prudentiel
2 Primes, sinistres et frais généraux par ligne de métier
3 Primes, sinistres et frais généraux par pays
4 Diversification géographique aux fins du bilan prudentiel
5 Provisions techniques Vie – Helvetia Assurances SA non concernée
6 Provisions techniques Non-Vie
7 Sinistres Non-Vie
8 Impact des mesures relatives aux garanties à long terme et des mesures transitoires – Helvetia Assurances SA non concernée
9 Fonds propres
10 SCR
11 MCR

Annexe 1

Bilan Prudentiel (S 02.01.01) au 31.12.2022

En milliers d'euros		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Actif		C0010	C0020
Goodwill	**R0010**	–	0
Frais d'acquisition différés	**R0020**	–	5 726
Immobilisations incorporelles	**R0030**	0	20 703
Actifs d'impôts différés	**R0040**	33 357	–
Excédent du régime de retraite	**R0050**	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	13 864	7 829
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**R0070**	159 299	167 551
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	7 828	5 390
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	**R0090**	906	970
Actions	**R0100**	261	261
Actions – cotées	**R0110**	0	0
Actions – non cotées	**R0120**	261	261
Obligations	**R0130**	132 609	143 705
Obligations d'État	**R0140**	40 773	43 565
Obligations d'entreprise	**R0150**	91 836	100 140
Titres structurés	**R0160**	0	0
Titres garantis	**R0170**	0	0
Organismes de placement collectif	**R0180**	17 695	17 225
Produits dérivés	**R0190**	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	0	0
Autres investissements	**R0210**	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	**R0220**	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	**R0230**	92	92
Avances sur police	**R0240**	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	**R0250**	92	92
Autres prêts et prêts hypothécaires	**R0260**	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	136 560	201 247
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	136 560	201 247
Non-vie hors santé	**R0290**	136 560	201 247
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	0	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	**R0310**	0	0
Santé similaire à la vie	**R0320**	0	0
Vie hors santé, UC et indexés	**R0330**	0	0
Vie UC et indexés	**R0340**	0	0
Dépôts auprès des cédantes	**R0350**	2 047	2 047
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	52 999	100 452
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	255	344
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	14 544	14 560
Actions propres auto-détenues (directement)	**R0390**	0	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	**R0400**	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	37 941	37 941
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	421	1 276
Total de l'actif	**R0500**	**451 379**	**559 770**

En milliers d'euros

Passif		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie	**R0510**	263 343	361 876
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**R0520**	263 343	361 876
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0530**	0	0
Meilleure estimation	**R0540**	253 098	0
Marge de risque	**R0550**	10 245	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**R0560**	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0570**	0	0
Meilleure estimation	**R0580**	0	0
Marge de risque	**R0590**	0	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	**R0600**	0	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**R0610**	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0620**	0	0
Meilleure estimation	**R0630**	0	0
Marge de risque	**R0640**	0	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	**R0650**	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0660**	0	0
Meilleure estimation	**R0670**	0	0
Marge de risque	**R0680**	0	0
Provisions techniques UC et indexés	**R0690**	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0700**	0	0
Meilleure estimation	**R0710**	0	0
Marge de risque	**R0720**	0	0
Autres provisions techniques	**R0730**	–	1 453
Passifs éventuels	**R0740**	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	**R0750**	0	0
Provisions pour retraite	**R0760**	0	-61
Dépôts des réassureurs	**R0770**	3 309	3 309
Passifs d'impôts différés	**R0780**	37 166	–
Produits dérivés	**R0790**	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	**R0800**	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	**R0810**	2 227	143
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	**R0820**	8 493	8 493
Dettes nées d'opérations de réassurance	**R0830**	4 964	33 878
Autres dettes (hors assurance)	**R0840**	12 976	10 244
Passifs subordonnés	**R0850**	0	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	**R0860**	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	**R0870**	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	**R0880**	0	6 045
Total du passif	**R0900**	**332 479**	**425 379**
Excédent d'actif sur passif	**R1000**	**118 900**	**134 391**

Annexe 2

Primes, sinistres et frais généraux par ligne de métier (S 05.01.02) au 31.12.2022

		Ligne d'activité pour : **engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Total
En milliers d'euros		**C0010**	**C0020**	**C0030**	**C0040**	**C0050**	**C0060**	**C0070**	**C0080**	**C0090**	**C0200**
Primes émises											
Brut – assurance directe	**R0110**					29 810	195 940	20 071	1 165		246 986
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**						34 214				34 214
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Part des réassureurs	**R0140**					15 025	133 872	11 556	927		161 380
Net	**R0200**					14 785	96 282	8 515	239		119 820
Primes acquises											
Brut – assurance directe	**R0210**					29 905	196 498	19 639	1 198		247 240
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**						31 631				31 631
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Part des réassureurs	**R0240**					15 025	133 872	11 556	927		161 380
Net	**R0300**					14 880	94 257	8 082	271		117 491
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	**R0310**					15 156	132 948	4 313	314		152 731
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**						24 714				24 714
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Part des réassureurs	**R0340**					7 697	99 815	2 227	-104		109 636
Net	**R0400**					7 459	57 846	2 085	417		67 808
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	**R0410**					32	4 494	58	0		4 584
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Part des réassureurs	**R0440**										
Net	**R0500**					32	4 494	58	0		4 584
Dépenses engagées	**R0550**					3 998	28 561	3 730	212		36 501
Autres dépenses	**R1200**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	**R1300**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 05.02.01) au 31.12.2022

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) en engagement "non vie"						
		Pays d'origine	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010	France	Pays-Bas	Italie	Belgique	Grèce	Luxembourg	
(en milliers d'euros)		C0080	C0110	C0100	C0090	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut - assurance directe	**R0110**	147 109	8 042	4 994	4 046	4 035	3 007	171 232
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**	34 214						34 214
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**							0
Part des réassureurs	**R0140**	155 369	0	0	0	0	0	155 369
Net	**R0200**	25 954	8 042	4 994	4 046	4 035	3 007	50 077
Primes acquises								
Brut - assurance directe	**R0210**	147 252	8 042	4 994	4 046	4 035	3 007	171 376
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**	31 631						31 631
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**							0
Part des réassureurs	**R0240**	155 369	0	0	0	0	0	155 369
Net	**R0300**	23 514	8 042	4 994	4 046	4 035	3 007	47 637
Charges des sinistres								
Brut - assurance directe	**R0310**	114 486	3 675	3 536	933	990	1 628	125 248
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**	24 714						24 714
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**							0
Part des réassureurs	**R0340**	106 011	0	0	0	0	0	106 011
Net	**R0400**	33 189	3 675	3 536	933	990	1 628	43 951
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	**R0410**	4 584	0	0	0	0	0	4 584
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**							0
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**							0
Part des réassureurs	**R0440**							0
Net	**R0500**	4 584	0	0	0	0	0	4 584
Dépenses engagées	**R0550**	5 805	2 492	1 557	1 201	1 195	1 047	13 296
Autres dépenses	**R1200**	–	–	–	–	–	–	0
Total des dépenses	**R1300**	–	–	–	–	–	–	13 296

Annexe 4

Diversification géographique aux fins du bilan prudentiel au 31.12.2022

Primes émises par secteur et par région en assurance non-vie

Au 31.12.	Europe de l'Ouest	Europe du Nord	Europe du Sud	Autres	2022	2021	Variation
En milliers d'euros							
Assurance de biens	16 914	36	5	3 117	20 071	16 219	3 852
Marine, Aviation et Transport	122 488	24 079	19 607	63 979	230 154	196 276	33 878
Autres automobiles	28 387	0	0	1 423	29 810	27 550	2 260
Responsabilité civile	291	0	0	875	1 165	1 116	50
Accident / Santé	0	0	0	0	0	0	0
Réassurance	0	0	0	0	0	0	0
Primes émises brutes	**168 080**	**24 115**	**19 612**	**69 394**	**281 200**	**241 161**	**40 039**
Primes cédées	95 514	14 026	11 407	40 432	161 380	139 945	21 435
Primes émises nettes	**72 566**	**10 088**	**8 204**	**28 961**	**119 820**	**101 216**	**18 605**

Annexe 5

Provisions techniques Vie au 31.12.2022

Helvetia Assurances SA non concernée

Annexe 6

Provisions techniques Non-Vie (S.17.01.01) au 31.12.2022

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	**Total engagements en non-vie**
(en milliers d'euros)		C0060	C0070	C0080	C0090	C0110	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		–	–	–	–	–	–
Meilleure estimation		–	–	–	–	–	–
Provisions pour primes		–	–	–	–	–	–
Brut – total	R0060	-643	18 653	-3 110	48	59	15 007
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	76	11 353	-2 688	17	50	8 808
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-718	7 300	-421	31	9	6 200
Provisions pour sinistres		–	–	–	–	–	–
Brut – total	R0160	1 214	217 040	18 264	1 445	127	238 091
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	632	116 373	9 985	684	77	127 752
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	582	100 667	8 279	761	50	110 339
Total meilleure estimation – brut	R0260	572	235 693	15 154	1 493	186	253 098
Total meilleure estimation – net	R0270	-136	107 966	7 857	792	58	116 538
Marge de risque	R0280	12	9 470	689	69	5	10 245
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		–	–	–	–	–	–
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total		–	–	–	–	–	–
Provisions techniques – Total	R0320	584	245 163	15 843	1 563	191	263 343
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	708	127 726	7 297	701	128	136 560
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-124	117 436	8 547	862	63	126 784

Annexe 7

Sinistres en Non-Vie (S.19.01.01) au 31.12.2022

Sinistres payés bruts (non cumulés) (en milliers d'euros)
(valeur absolue)

		Année de développement										
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	964
N-9	R0160	0	0	0	8 705	558	299	5 897	3	597	285	
N-8	R0170	0	0	16 417	4 358	1 652	1 080	382	-416	704		
N-7	R0180	0	39 775	10 870	3 882	5 275	-260	1 825	647			
N-6	R0190	19 824	32 581	8 851	2 542	1 865	641	-11				
N-5	R0200	18 666	32 463	11 403	2 765	1 818	598					
N-4	R0210	16 924	36 023	14 609	5 605	1 293						
N-3	R0220	17 982	46 563	15 723	10 256							
N-2	R0230	20 499	46 267	22 025								
N-1	R0240	21 168	51 678									
N	R0250	23 006										

Total (en milliers d'euros)

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	964	964
R0160	285	16 343
R0170	704	24 177
R0180	647	62 014
R0190	-11	66 293
R0200	598	67 713
R0210	1 293	74 455
R0220	10 256	90 524
R0230	22 025	88 791
R0240	51 678	72 847
R0250	23 006	23 006
R0260	111 444	587 125

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (en milliers d'euros)
(valeur absolue)

		Année de développement										
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 912
N-9	R0160	0	0	0	5 963	4 196	3 142	3 297	1 967	1 552	1 061	
N-8	R0170	0	0	12 387	5 482	2 743	1 420	1 718	314	710		
N-7	R0180	0	28 859	13 955	9 892	5 772	6 088	5 768	4 155			
N-6	R0190	44 820	29 916	10 680	8 505	6 077	5 779	6 010				
N-5	R0200	39 645	29 180	14 927	10 409	9 430	4 912					
N-4	R0210	51 425	34 786	15 023	9 883	9 419						
N-3	R0220	58 775	35 773	20 209	16 074							
N-2	R0230	78 866	67 952	33 296								
N-1	R0240	72 609	83 751									
N	R0250	98 581										

Total (en milliers d'euros)

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	7 761
R0160	1 041
R0170	697
R0180	4 017
R0190	5 748
R0200	4 660
R0210	8 888
R0220	15 138
R0230	31 428
R0240	79 447
R0250	94 112
R0260	252 938

Annexe 8

Impact des mesures relatives aux garanties à long terme et des mesures transitoires au 31.12.22

Helvetia Assurances SA non concernée

Annexe 9

Fonds Propres (S.23.01.01) au 31.12.2022

(en milliers d'euros)	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base					
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	94 400	94 400	–	0	–
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	97	97	–	0	–
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	0	0	–	0	–
Comptes mutualistes subordonnés	0	–	0	0	0
Fonds excédentaires	0	0	–	–	–
Actions de préférence	0	–	0	0	0
Primes d'émission liées aux actions de préférence	0	–	0	0	0
Réserve de réconciliation	21 362	21 362	–	–	–
Dettes subordonnées	0	–	0	0	0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0	–	–	–	0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0	0	0	0	0
Fonds propres de base totaux après ajustements	115 859	115 859	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0	0	0	0	0
Fonds propres totaux					
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du SCR	115 859	115 859	0	0	0
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du MCR	115 859	115 859	0	0	–
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	115 859	115 859	0	0	0
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	115 859	115 859	0	0	–

Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	118 859
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	3 000
Autres éléments de fonds propres de base	94 497
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	21 362

Annexe 10

Capital de solvabilité requis (S.25.01.01) au 31.12.2022

(en milliers d'euros)		Capital de solvabilité requis net	USP	Simplification
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard		**C0110**	**C0090**	**C0100**
Risque de marché	R0010	19 636	–	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	18 056	–	–
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	69 289		
Diversification	R0060	-19 682	–	–
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	–	–
Capital de solvabilité requis de base	R0100	87 300	–	–

Calcul du capital de solvabilité requis		**C0100**
Risque opérationnel	R0130	8 245
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-12 878
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	82 667
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	82 667
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Annexe 11

Minimum de capital requis (S.28.01.01) au 31.12.2022

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		Composants MCR
(en milliers d'euros)		C0010
Résultat MCR_{NL}	**R0010**	27 524

Informations générales

		Informations générales	
(en milliers d'euros)		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	**R0020**	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	**R0030**	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	**R0040**	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	**R0050**	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	**R0060**	0	14 217
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	**R0070**	107 966	98 879
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	**R0080**	7 857	7 467
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	**R0090**	792	239
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	**R0100**	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	**R0110**	58	1 159
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	**R0120**	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	**R0130**	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	**R0140**	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	**R0150**	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	**R0160**	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	**R0170**	0	0

Calcul du MCR global

(en milliers d'euros)		C0070
MCR linéaire	**R0300**	27 524
Capital de solvabilité requis	**R0310**	82 667
Plafond du MCR	**R0320**	37 200
Plancher du MCR	**R0330**	20 667
MCR combiné	**R0340**	27 524
Seuil plancher absolu du MCR	**R0350**	3 700

		C0070
Capital minimum requis	**R0400**	27 524

Imprimé sur du papier certifié FSC.

Contact
M. Paul-André BERGER
Directeur Financier
Helvetia Assurances SA
25 Quai Lamandé
76600 Le Havre
T +33 (0)2 32 92 91 17
www.helvetia.fr

simple. clair. helvetia

Votre assureur suisse